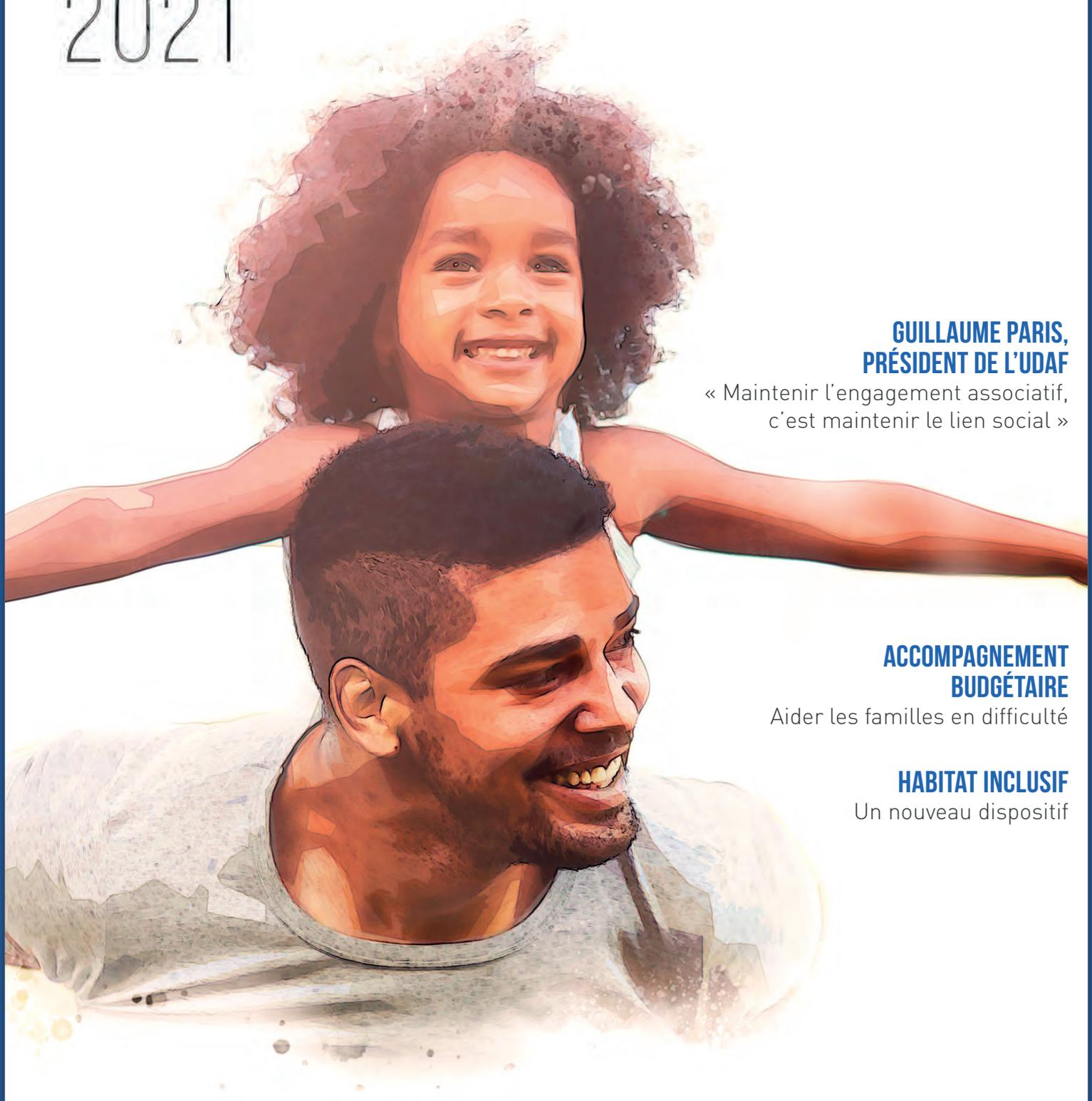


UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



**GUILLAUME PARIS,
PRÉSIDENT DE L'UDAF**

« Maintenir l'engagement associatif,
c'est maintenir le lien social »

**ACCOMPAGNEMENT
BUDGÉTAIRE**

Aider les familles en difficulté

HABITAT INCLUSIF
Un nouveau dispositif



LE SIÈGE DE L'UDAF

SAINT-LÔ

CS 81209 - 291, rue Léon Jouhaux
50009 Saint-Lô Cedex
☎ 02 33 57 92 25
✉ contact@udaf50.fr
Du lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h
Le vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h30

NOS ANTENNES DANS LE DÉPARTEMENT



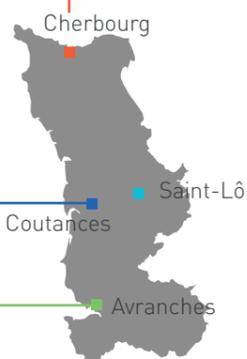
COUTANCES

91, rue Geoffroy de Montbray
B.P. 305 - 50203 Coutances
☎ 02 33 19 06 70
✉ contactcoutances@udaf50.fr



AVRANCHES

61 ter, rue de la Liberté - B.P. 329
50303 Avranches Cedex
☎ 02 33 79 39 79
✉ contactavranches@udaf50.fr



CHERBOURG

Parc d'activités des Fourches
71, rue du Val de la Crépière
B.P. 40
50130 Cherbourg-en-Cotentin
☎ 02 33 88 62 40
✉ contactcherbourg@udaf50.fr

SAINT-LÔ

4, rue Léon Dériès
50000 Saint-Lô
☎ 02 33 72 66 66
✉ contactsaintlo@udaf50.fr

NOS SERVICES

SERVICES DE PROTECTION DES MAJEURS

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ÉDUCATIF

MÉDIATION FAMILIALE

INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

VIE ASSOCIATIVE

COORDINATION DÉPARTEMENTALE PARENTALITÉ

HABITAT INCLUSIF

INFORMATION ET SOUTIEN AU BUDGET FAMILIAL

POINT CONSEIL BUDGET



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

SOMMAIRE

| | |
|-----------|---|
| 04 | Guillaume PARIS, Président de l'UDAF 50 |
| 05 | Gaëtan FERCHAUX, Directeur de l'UDAF 50 |
| 06 | PRÉSENTATION |
| 08 | Nos services en bref |
| 10 | Les temps forts |
| 16 | Les associations de l'UDAF |
| 18 | L'organisation |
| 20 | Les commissions |
| 22 | La représentation familiale |
| 26 | LES PRINCIPAUX CHIFFRES |
| 27 | LES SERVICES |
| 29 | Les ressources humaines |
| 30 | Les services de protection |
| 38 | Les services sociaux et éducatifs |
| 40 | L'accompagnement à la parentalité |
| 46 | L'accompagnement budgétaire |
| 50 | L'habitat inclusif |

NOS PARTENAIRES INSTITUTIONNELS





Guillaume PARIS

PRÉSIDENT DE L'UDAF DE LA MANCHE

INTERVIEW Guillaume Paris est président de l'UDAF de la Manche depuis 2019. Il revient sur l'année écoulée, et les faits marquants.

Pouvez-vous nous présenter brièvement l'UDAF ?

L'UDAF, c'est d'abord un conseil d'administration de 28 personnes mobilisées et bénévoles et 200 représentants familiaux, également bénévoles, qui défendent l'intérêt des familles, au quotidien, au sein de nombreuses instances publiques (CCAS, CAF, CPAM, hôpitaux, etc.). C'est aussi 63 associations adhérentes pluralistes et plus de 110 salariés, 4 antennes, 9 services qui accompagnent dans le département plus de 2 500 personnes en situation de fragilité sociale. Nous avons la chance d'avoir une équipe d'excellents professionnels, reconnue dans leurs fonctions par les magistrats et nos nombreux partenaires. L'UDAF est le résultat d'un travail collectif à mettre à l'actif de tous : partenaires, salariés, administrateurs, représentants familiaux, bénévoles...

Quel regard portez-vous sur l'année écoulée ?

La période de Covid encore marquante sur l'année a obligé nos professionnels, cadres, salariés, à s'adapter à nouveau, dans un contexte extrêmement compliqué pour le travail social. Malgré cette période de pandémie, les nouveaux projets en cours ont pu aboutir, l'habitat inclusif notamment, sur Avranches, qui accueille des personnes en situation de handicap. Dans cette période complexifiée, l'association n'a pas fait de surplace, bien au contraire elle a continué à grandir et à poursuivre ses projets, au service des plus vulnérables !

Au niveau de l'institution ?

Dans un contexte peu favorable à l'engagement associatif, de nouvelles associations ont fait leur retour, après s'être mises en sommeil, fautes de bénévoles, c'est le cas de l'Union des familles laïques, et d'Enfance et familles d'adoption, qui ont repris leurs activités. Nous sommes ravis de ce retour, parmi le réseau UDAF qui compte près de 5000 adhérents. Par ailleurs, après plusieurs mois de travail, sous l'impulsion de l'UDAF, des parents solos ont créé la première association de familles monoparentales du département.

D'autres événements ?

L'année 2021 a été marquée par l'organisation de la 3^{ème} édition de la fête des familles en juin 2021. L'organisation a été compliquée car elle s'est réalisée en plein confinement, mais au final, plus de 1000 personnes ont répondu présent à cette journée, une participation qui est la plus forte jamais réalisée. Cette volonté de recréer du lien social était forte. Nous remercions les familles, les bénévoles, les associations et les partenaires. Le succès de cette journée témoigne du dynamisme du monde associatif dans son ensemble, malgré les difficultés qu'il rencontre. J'ai aussi une pensée pour nos représentants familiaux bénévoles, qui ont continué à assurer leur représentation au sein des instances, CCAS, CAF, centres hospitaliers, CCAPEX, etc. pour assurer la défense des familles.

Quelles difficultés rencontre le monde associatif ?

Le monde associatif est vulnérable et

« Maintenir l'engagement associatif, c'est maintenir le lien social. »

fragile, car il repose principalement sur l'engagement et le bénévolat. Le bénévolat est déjà difficile à mobiliser en temps normal, en temps de covid, vous imaginez la complexité ! Pendant la pandémie, beaucoup d'associations se sont retrouvées à l'arrêt, fautes de pouvoir assurer leurs activités. Tout au long de l'année, l'UDAF s'est efforcée d'aider les associations en souffrance. Les associations sont des maillons essentiels de l'entraide, de la solidarité. Tout au long de l'année, les bénévoles des associations se mobilisent créent du lien social, aident les familles sur les territoires, les accompagnant dans leurs projets comme dans leurs difficultés. On le voit bien aujourd'hui l'engagement associatif durable est en perte de vitesse, malmené par ces épisodes successifs de Covid. Maintenir l'engagement associatif, c'est maintenir le lien social, mais aussi une certaine forme de service public !

L'UDAF emploie 110 salariés, majoritairement des travailleurs sociaux ?

L'UDAF agit dans le secteur du médico social, et emploie plus de 110 salariés, majoritairement des professionnels qui interviennent dans le champ de la protection judiciaire. Un secteur dans lequel nous avons aujourd'hui du mal à recruter.

Avec le conseil d'administration et la direction, par la voix de notre fédération, l'UNAF, nous réclamons depuis plusieurs années une augmentation des moyens de la protection juridique des majeurs, afin de renforcer le recrutement de professionnels et améliorer véritablement

l'attractivité des métiers. 320 000 personnes, c'est le nombre de personnes accompagnées par les associations tutélaires comme les UDAF. Avec le vieillissement de la population dans les années à venir qui devrait amplifier, on estime que 2 millions de personnes pourraient être ainsi concernées par une mesure de protection.

QUELS PROJETS POUR 2022 ?

Des projets sont en cours, notamment l'habitat inclusif, que nous souhaitons développer dans l'ensemble du département. 2022, sera aussi l'arrivée de nouvelles directions. Monsieur Emmanuel DUCREUX, qui connaît bien notre structure, puisqu'il était en poste à l'UDAF de la Haute-Marne, prendra en charge la direction des services et sera rejoint par Madame Nathalie TURON-LAGOT, qui intervenait en région parisienne, dans le champ de la protection de l'enfance, qui elle assurera à partir de mai, la direction générale de l'association. À ce sujet, je voudrais remercier Gaëtan FERCHAUX, directeur de l'UDAF voisine de l'Orne, d'avoir assuré l'intérim de notre association, avec un grand professionnalisme et une forte implication. L'UDAF de la Manche reste mobilisée aux côtés des associations familiales dans leurs actions, et auprès des familles pour leur assurer la diversité des services pour lesquels nos partenaires nous font confiance !



Gaëtan FERCHAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

L'année 2021 a été une année riche en événements pour l'UDAF 50, nous y reviendrons plus loin. Quant à ma direction par intérim, ce fut naturel d'apporter mon soutien pendant quasiment 10 mois à l'UDAF de la Manche, c'est toute la force d'un réseau. Cela m'a permis aussi d'apprendre de vous, de découvrir une organisation de travail, vos nombreuses implications territoriales, des projets de l'action familiale et vie institutionnelle pertinents, des membres du conseil d'administration très impliqués avec de belles valeurs humanistes.

L'UDAF de la Manche est connue et reconnue par la qualité de ses actions et de ses salariés, ce n'est pas juste pour faire plaisir mais parce que c'est une nécessité, un devoir que nous nous obligeons envers les familles et les personnes vulnérables.

Mon intérim fut l'occasion d'aborder la mise en œuvre de la RGPD, d'une charte de télétravail équilibré pour tous, d'un dialogue social engagé et de vérité avec les instances représentatives du personnel, l'évolution du logiciel Synergie. **L'UDAF ne serait pas ce qu'elle est sans la mobilisation commune des énergies des administrateurs et des salariés.**

J'insiste pour dire également, qu'il est important, de reconnaître les travailleurs sociaux, mandataires, délégués mais également tous les services supports, administratifs, secrétaires assistants de mandataires, secrétaires d'accueil etc., qui concourent au quotidien à l'accompagnement des plus vulnérables.

Elles le font car leur seul objectif est celui d'accompagner l'humain dans sa dignité au cours de sa vie.

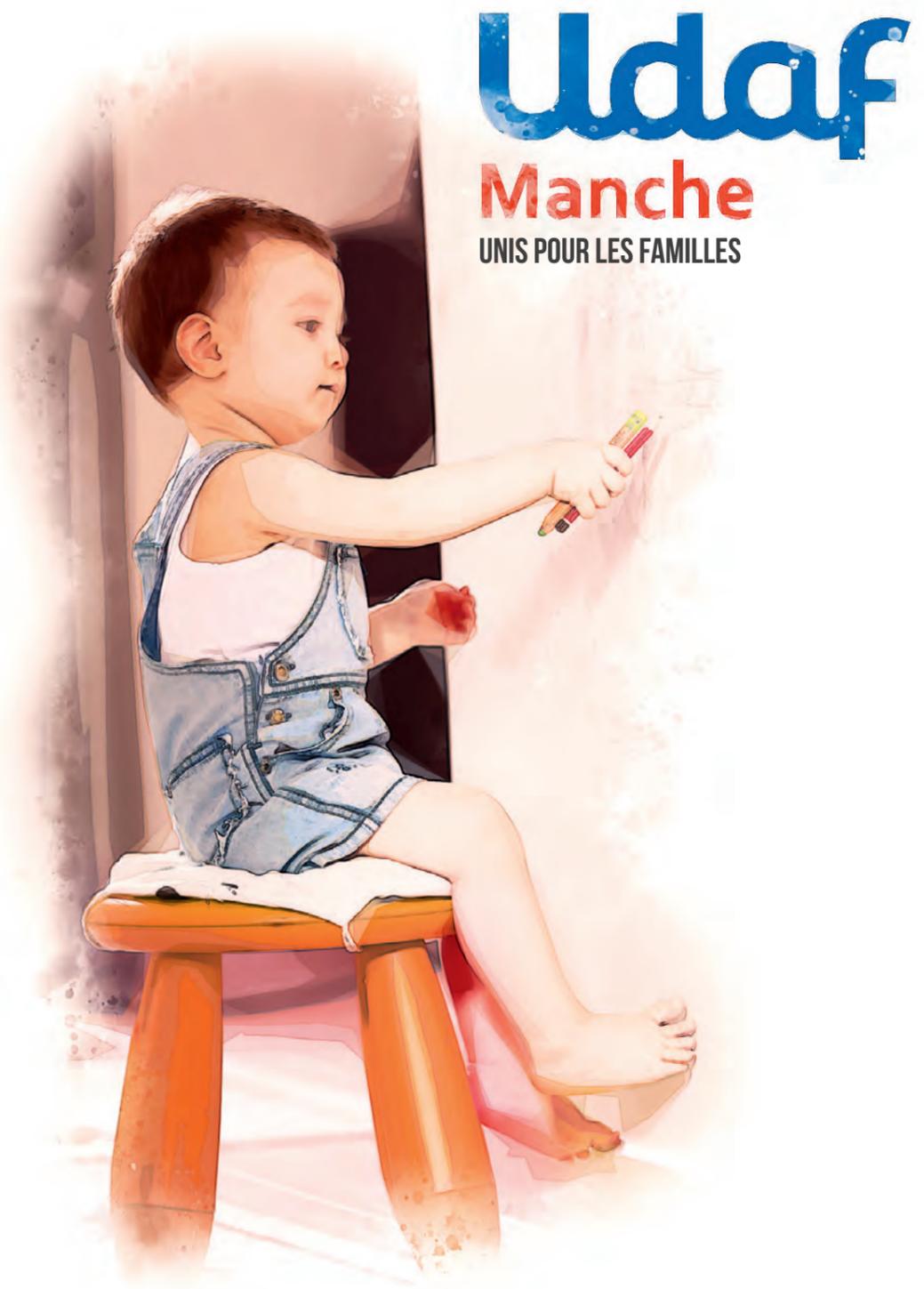
L'économie sociale et solidaire a toute sa place car elle est une voie raisonnable et vertueuse dans notre société.



« Les métiers du grand âge et du handicap doivent être plus que jamais soutenus. »

Les métiers de la protection judiciaire et de l'accompagnement social méritent une attention particulière des pouvoirs publics tant au niveau de leur revalorisation salariale que les moyens humains et techniques afin de mieux servir une population vieillissante, atteinte de maladies chroniques et de plus en plus nombreuse. **Les secteurs et les métiers du grand âge et du handicap doivent être plus que jamais soutenus car c'est l'essence même de notre société solidaire et de notre humanisme qui est en jeu.**

Je salue l'ensemble du personnel pour son engagement auprès des usagers.



Udaf

Manche

UNIS POUR LES FAMILLES

PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES • PROTECTION DE L'ENFANCE
SOUTIEN À LA PARENTALITÉ • ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE
REPRÉSENTATION FAMILIALE • HABITAT INCLUSIF

PRÉSENTATION

L'UDAF de la Manche

UNIS POUR LES FAMILLES



Qui sommes-nous ?

L'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) est une association à caractère social au service des familles et des personnes vulnérables. Association loi 1901, reconnue d'utilité publique, l'UDAF représente et fédère la diversité des mouvements et des associations familiales du département.

**INFORMER, ENTENDRE, ACCOMPAGNER
ET REPRÉSENTER LES FAMILLES**

Créée en 1945, l'UDAF de la Manche fédère 63 associations et 20 mouvements familiaux, ce qui représente près de **5 000 familles** dans le département.

Représenter et défendre les familles

L'UDAF intervient auprès des pouvoirs publics (parlementaires, Conseil départemental, communes,

intercommunalités) pour évaluer et co-construire les politiques en faveur des familles. Elle représente et défend les familles dans près de 200 organismes départementaux.

Des services d'aide aux familles et aux personnes vulnérables

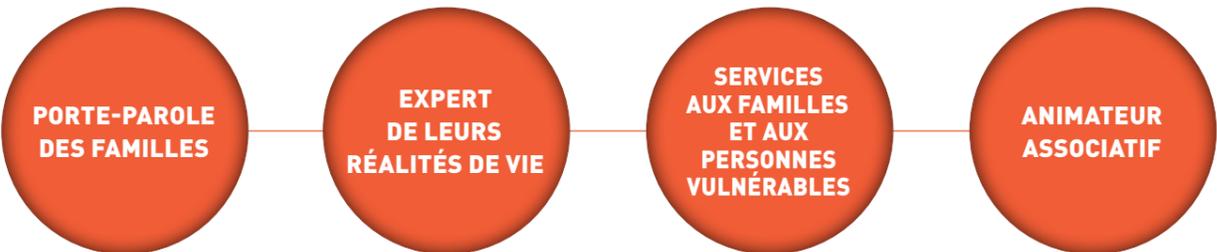
L'UDAF accueille, informe et accompagne les familles et/ou les personnes en situation de vulnérabilité dans leur quotidien. Ses missions sont confiées par les pouvoirs publics (Conseil départemental, tribunaux, DDETS...).

Entendre la voix des familles

Elle s'appuie sur son réseau d'associations locales et départementales, ses représentants familiaux et ses services qui font remonter les réalités du terrain.

LE RÉSEAU Udaf Uraf Unaf
L'UDAF de la Manche n'agit pas seule. Son action s'inscrit dans le cadre de celle de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF). Plus généralement, c'est l'ensemble du réseau avec les 101 UDAF qui se mobilise pour faire remonter et défendre les préoccupations des familles à l'échelon gouvernemental. Cette action a toute son importance dans le paysage politique français, voire européen. Le réseau agit dans tous les secteurs où la famille mérite d'être représentée (éducation, santé, logement, transport, énergie, crèches, exclusion, vulnérabilité, etc.). En 2016, l'URAF de Normandie s'est constituée. Elle représente **30 000 familles** et **370 associations** adhérentes.

Nos missions



NOS SERVICES EN BREF

L'UDAF, association solidaire

Fort de ses savoir-faire, l'UDAF a développé des actions et des services visant à aider, accompagner et protéger les familles et les personnes vulnérables. Ses domaines d'intervention sont variés :



63 associations familiales

4 720 adhérents

28 administrateurs

ACCOMPAGNEMENT DES VULNÉRABILITÉS

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

Les mandataires judiciaires de l'UDAF accompagnent les personnes vulnérables dans le cadre de mesures de protection prononcées par le juge des contentieux de la protection (tutelles, curatelles, mesures d'accompagnement judiciaire). Ce sont près de 2300 personnes qui sont accompagnées par les travailleurs sociaux et les équipes supports de l'UDAF.

INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF)

L'UDAF propose des permanences gratuites d'information dans l'ensemble des tribunaux judiciaires du département, pour aider les familles dans leur mission de tuteurs familiaux, ou ceux qui s'interrogent sur la mesure.



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ÉDUCATIF

PROTECTION DE L'ENFANCE

La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) est ordonnée par le juge des enfants, pour une bonne gestion des prestations sociales et familiales, dans l'intérêt des enfants. 126 familles sont suivies par les délégués aux prestations familiales. Les travailleurs sociaux du service familles réalisent également des enquêtes sociales, prononcées par la justice, afin d'évaluer une situation familiale et d'apporter des éléments d'aide à la décision du magistrat.

30 personnes dans les services supports et administratifs (accueil, comptabilité, juridique, pôle banque, etc.) au service des 2500 personnes suivies

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

PROTECTION SOCIALE

L'UDAF accompagne les personnes en difficulté par la gestion des prestations sociales et/ou familiales jusqu'à conduire à l'autonomie de la personne, dans le cadre de MASP (mesure d'accompagnement social personnalisé) ou de MAJ (mesure d'accompagnement judiciaire).

HABITAT INCLUSIF

LE DISPOSITIF FAMILLES GOUVERNANTES ouvert à Coutances, a pour vocation essentielle de conduire des personnes en situation de handicap psychique, bénéficiaires de la PCH, vers une vie quotidienne stable, dans le cadre d'une colocation.

LE DISPOSITIF DE COLOCATION SOLIDAIRE, ouvert à Avranches, est de proposer un lieu de vie à des personnes en situation de handicap et vieillissantes, qui ne relèvent pas d'une structure médico-sociale.

NOS SERVICES EN BREF

200 bénévoles à l'UDAF 50

79 mandats de représentants titulaires dans les instances départementales



9 délégués aux prestations familiales qui accompagnent 126 familles

ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE

INFORMATION ET SOUTIEN AU BUDGET FAMILIAL

En 2013, l'UDAF de la Manche a mis en place un service de prévention du surendettement, en proposant aux entreprises, aux collectivités et aux services de l'État, de bénéficier des compétences de l'UDAF, afin d'aider et conseiller leurs salariés en difficultés budgétaires. Dans le prolongement de ce dispositif, l'UDAF a mis en place un partenariat avec le Crédit Mutuel, pour aider les clients qui rencontrent des difficultés budgétaires.

POINT CONSEIL BUDGET

Afin d'aider les familles en difficultés budgétaires, l'UDAF de la Manche, a ouvert un nouveau service à destination des familles : des Points conseil budget, à Carentan et Martinvast, qui apportent des conseils gratuits et accompagnent des familles en difficultés financières.



REPRÉSENTATION FAMILIALE

L'UDAF assure environ 200 représentations officielles dans les organismes et institutions du département (CAF, CPAM, Commission de surendettement, Hôpitaux et offices HLM), dont 77 dans les CCAS. Tous les représentants familiaux sont bénévoles et issus des différents mouvements familiaux. Ils agissent pour améliorer la vie quotidienne des familles (logement, place en crèches, handicap, santé, environnement, etc.).

ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT ASSOCIATIF

L'UDAF, via son service vie associative, anime le réseau des associations et assure le développement associatif de l'association. Le service assure également le suivi de la vie statutaire et associative.

PARENTALITÉ

LA MÉDIATION FAMILIALE

Encouragée par les juges et les pouvoirs publics, la médiation aide à résoudre les conflits familiaux et restaurer un dialogue dans l'intérêt de l'enfant.

COORDINATION DÉPARTEMENTALE DU RÉSEAU PARENTALITÉ

Dans le cadre du schéma départemental des services aux familles, l'UDAF a été désignée par la CAF pour piloter la mission de coordination départementale parentalité. Le but : animer et développer les dispositifs existants et favoriser les initiatives de soutien à la parentalité.



126 familles accompagnées en MJAGBF

77 représentants dans les CCAS

2 253 personnes accompagnées en MJPM

108 salariés (dont 48 mandataires judiciaires)

48 mandataires judiciaires

9 secrétaires assistantes de mandataires

1 coordinatrice départementale parentalité

2 médiateurs familiaux



LES TEMPS FORTS

DE L'UDAF EN 2021

LES TEMPS FORTS 2021

JANVIER MAGAZINE

L'UDAF DE LA MANCHE PUBLIE SA UNE SUR LA PHOBIE SCOLAIRE



Beaucoup d'enfants seraient en situation d'anxiété forte, souligne le dossier de l'UDAF qui a interrogé plusieurs professionnels, et des associations de familles, touchés par la phobie scolaire. Le stress ambiant dû à la crise du Covid 19 a accentué le poids de l'anxiété chez les enfants qui étaient déjà en difficulté à l'école.

FÉVRIER L'UDAF 50

RENCONTRE LES PARLEMENTAIRES DE LA MANCHE



Le président, Guillaume Paris, accompagné d'administrateurs



et des services de direction, a rencontré les députés Philippe Gosselin, Bertrand Sorre, Stéphane Travert, et le sénateur, Jean-Michel Houllégat.

L'UDAF de la Manche a pu échanger avec les parlementaires, et présenter à l'ensemble des élus la démarche de création d'une association de parents solos afin d'assurer une meilleure représentativité des familles monoparentales. Il a été également question de l'ouverture des Points Conseil Budget, du projet de l'habitat inclusif et de l'instruction à la maison (IEF), dans le cadre du projet de loi en cours.

*Étaient excusés : Sonia Krimi, Béatrice Gosselin et Philippe Bas.

MARS

SANTÉ MENTALE

L'UDAF ALERTE SUR LES MANQUES DE MOYENS DE LA PSYCHIATRIE



Dans son numéro de Mars, l'UDAF de la Manche relaie le message des professionnels de la psychiatrie, qui tire la sonnette d'alarme sur l'état de la santé mentale des Français,

du fait de l'épidémie de Covid-19. Une personne sur cinq en France souffrirait d'anxiété ou de troubles dépressifs. L'UDAF de la Manche attire l'attention sur le manque de moyen de la psychiatrie, et notamment de la pédopsychiatrie, avec des délais d'attente extrêmement longs dans les CMPP.

L'UDAF se montre favorable aux remboursements de soins de santé mentale, pour les adultes et les enfants. L'UDAF attire aussi l'attention dans ce numéro, sur la désertification médicale et notamment dans la pédopsychiatrie. L'accès aux soins de santé pour les enfants est essentiel, et la santé mentale fait partie intégrante de la santé. Sa prise en charge est une nécessité, en permettant à tous de se faire soigner.

PROJET ASSOCIATIF 2021-2024 FINALISATION DU PROJET

Le groupe dédié au projet associatif s'est réuni pour la dernière fois le jeudi 11 mars. Il a validé les résultats attendus, les critères d'évaluation et son calendrier d'exécution. Un travail autour des acteurs internes et externes a été enclenché. Le projet associatif est ensuite présenté dans sa version finale au conseil d'administration le samedi 17 avril. Le projet associatif sera basé sur les 5 fonctions de l'UDAF de la Manche et comptabilisant 56 actions au total. Les principaux objectifs sont : l'accompagnement des représentants familiaux, la mission d'opérateur de services et le développement de nouveaux projets.

MARS

LES FAMILLES MONOPARENTALES À L'HONNEUR



Pendant la période des fêtes, l'UDAF de la Manche a organisé un défi de Noël pour les familles monoparentales via un réseau social. Le samedi 13 mars, s'est déroulée la remise des prix à Saint-Lô, dans les locaux du « Phenix », en présence de Madame L'honneur et Madame Capiten, administratrices de l'UDAF de la Manche.

NOUVEAU SERVICE

OUVERTURE D'UN POINT CONSEIL BUDGET (PCB)



Afin d'aider les familles en difficultés budgétaires, l'UDAF de la Manche, a ouvert son nouveau service à destination des familles : un Point Conseil Budget à Carentan, qui apporte des conseils gratuits et accompagne des familles en difficultés financières. La première permanence s'est tenue le vendredi 19 mars. Le PCB de Martinvast, en partenariat avec l'association Familles Rurales, a ouvert en septembre 2021.

AVRIL

PROTECTION JUDICIAIRE RENCONTRE AVEC LES MAGISTRATS

Vendredi 16 avril, l'encadrement s'est réuni avec les magistrats et les greffes du contentieux de la protection de Coutances et Avranches. Les échanges ont été très cordiaux et constructifs même s'ils se tenaient en distanciel. De nombreuses satisfactions ont été exprimées de la part des magistrats quant à la pertinence des sollicitations et la qualité des écrits de l'UDAF. « Ont été remarquées, la place des choix de la personne protégée, la recherche de son autonomie par les comptes libre disposition, l'évaluation de ses besoins par les enquêtes sociales, la bonne application des règles de gestion du patrimoine, etc ... Le meilleur respect des délais et de nos obligations est ressenti par les tribunaux, ce qui fait évoluer les échanges que nous avons presque tous les ans depuis 12 ans. »

JUIN

PARENTALITÉ UNE NOUVELLE COORDINATRICE DANS LA MANCHE



Eva Domont est la nouvelle coordinatrice parentalité de l'UDAF de la Manche. Elle a pris ses fonctions le 14 juin 2021, au siège de l'UDAF.

SEPTEMBRE

HABITAT INCLUSIF L'UDAF OUVRE UN DISPOSITIF À AVRANCHES



Le 30 septembre 2021, un nouveau dispositif d'insertion par le logement a ouvert sur Avranches. Porté par l'UDAF avec le soutien de l'Association des Amis de l'ETP d'Avranches, l'ARS, le Conseil départemental et l'ADMR, ce deuxième projet a vu le jour après de nombreux reports liés notamment au contexte sanitaire. L'objectif est de proposer un lieu de vie à des personnes en situation de handicap et vieillissantes et ne relevant pas d'une structure médico-sociale.

RÉSEAU PARENTALITÉ (REAAP) L'UDAF ORGANISE LA JOURNÉE DÉPARTEMENTALE



Organisée par la coordination départementale de la parentalité, dont l'UDAF est chargée, une rencontre entre professionnels du réseau REAAP, s'est tenue le 23 novembre dernier à Montmartin-sur-Mer, au Centre Salicornes des PEP de la Manche. Presque

une centaine de professionnels a répondu présent à l'invitation de l'UDAF de la Manche et la CAF de la Manche.

OCTOBRE

LES ADMINISTRATEURS SE FORMENT À MIEUX CONNAÎTRE L'INSTITUTION

Dans l'optique de travailler sur l'interconnaissance au sein de l'UDAF et d'accueillir 6 nouveaux administrateurs de l'UDAF de la Manche, un cycle de formation a été proposé aux membres du conseil d'administration. La première journée a eu lieu et a été consacrée aux fondamentaux de l'UDAF. Une deuxième journée sera consacrée à l'ensemble des services sociaux de l'UDAF.

SERVICE FAMILLES

RENCONTRE AVEC LE JUGE DES ENFANTS

Le service Familles a, comme tous les ans, rencontré les magistrats du Tribunal pour enfants de Cherbourg. Madame Geay, nouvelle juge des enfants, a pu faire connaissance avec les délégués aux prestations familiales de l'UDAF de la Manche. Globalement, le Tribunal pour enfants semble satisfait de la prestation du service Familles ainsi que de ses écrits, « qu'elles jugent très complets ». De façon unilatérale, l'UDAF a de son côté souligné « la facilité avec laquelle nous pouvons nous interpellier en cas de difficultés avec les familles ».

NOVEMBRE

PARENTALITÉ SÉPARÉE LA CAF ET L'UDAF LANCENT UN WEBINAIRE



La crise sanitaire n'a pas permis de maintenir les réunions d'information Parents après la séparation, organisées par la CAF et l'UDAF de la Manche, depuis 2015. Un webinaire qui aborde tous les aspects de la parentalité séparée (juridique, pensions alimentaires, psychologique...) à destination du public a donc été élaboré par l'ensemble des partenaires. La CAF, l'UDAF et Maître Laurence Jean-Baptiste Bordeaux du Barreau de Cherbourg ont participé à l'enregistrement du webinaire, le 25 novembre dernier, dans les locaux de l'Atelier Canopé à Saint-Lô. L'enregistrement sera publié sur les sites de la CAF et l'UDAF le 9 juin 2022.

DÉCEMBRE

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DES RÉUNIONS COLLECTIVES ORGANISÉES



Dans le cadre du dispositif Point Conseil Budget, l'UDAF a proposé des sessions collectives à Carentan et à Sideville.

L'objectif était d'apporter des conseils utiles aux familles, afin de les aider à réduire leur consommation d'énergie.

PARENTS SOLOS

L'UDAF ACCOMPAGNE LA MONOPARENTALITÉ



Initiée par l'UDAF de la Manche et des familles monoparentales, une association composée de mono parents s'est créée dans le département. Une première dans la Manche. Le 26 novembre a eu lieu l'assemblée générale constitutive de l'association « À l'asso des parents solos ». C'est une petite dizaine de parents, accompagnés par des administrateurs de l'UDAF, des représentants des associations familiales, des partenaires locaux, qui s'est constituée en association.

DÉFI DE NOËL

L'UDAF ORGANISE LA DEUXIÈME ÉDITION

Après le succès de la première édition, l'UDAF de la Manche a organisé sa deuxième édition du défi de Noël, sur Facebook. Toutes les réalisations ont été soumises au vote sur le réseau social.

1000 visiteurs sur la journée

20 associations présentes

15 animations gratuites

3^e édition

Fête des familles

Un record de fréquentation pour la 3^{ème} édition !

ÉVÈNEMENT La troisième édition de la fête des familles a connu un beau succès, affichant une affluence record.

En 2019, 800 personnes avaient répondu présent à l'invitation des associations familiales de la Manche (UDAF). Ils étaient plus de 1000 sur l'ensemble de la journée à participer à la troisième édition de la fête des familles, au Haras de Saint-Lô, le 4 juillet dernier. Un beau succès pour cette journée placée sous le thème de l'inclusion et du lien social, avec les nombreux stands des associations, ponctuée par de nombreuses animations gratuites.



La joie du pony-games et des balades à poney ! Des initiations au pony-games et des balades à poney étaient proposées l'après-midi.



La sculpture sur ballon a émerveillé les enfants !



Les bénévoles de l'UDAF ont accueilli les familles. Sans les bénévoles des associations familiales, la journée n'aurait pu avoir lieu. Merci à eux !



Une zumba participative, animée par une monitrice de l'association Familles Rurales de Saint-Jean-de-Daye a trouvé largement son public.



L'espace parents de Saint-Jean de Daye est venu présenter ses activités aux familles et animer un atelier smoothie.



Le concours de dessin « dessine ta famille » a connu une grosse affluence, avec la remise des prix en fin de journée par des administrateurs de l'UDAF.



L'UDAF de la Manche a présenté l'ensemble de ses services aux familles et aux personnes vulnérables.



Lors de l'inauguration, Guillaume Paris, Président de l'UDAF, a remercié l'ensemble des partenaires et les élus présents.

De gauche à droite : Béatrice Gosselin (sénatrice de la Manche), Maryvonne Raimbault (Vice-Présidente de Saint-Lô Agglo), Emmanuelle Lejeune (Maire de Saint-Lô), Guillaume Paris (Président de l'UDAF), Adèle Hommet (Vice-Présidente du Conseil Départemental), Yann Adam (Directeur du Pôle hippique), Olivier Saint-Guilhem (Directeur de l'UDAF)



Le bus Parentibus : un lieu ambulant d'écoute et de soutien qui accueille les parents dans toute la Manche.



L'Association familiale saint-loise qui organise la bourse aux vêtements a présenté un stand.



L'APF France handicap a proposé des animations inclusives aux familles.

2023
4^{ème} édition de la Fête des familles

BEAUCOUP DE MONDE POUR LES ANIMATIONS !

MERCI À NOS PARTENAIRES



LA PARENTALITÉ ÉTAIT À L'HONNEUR !
DES ASSOCIATIONS SONT VENUES PRÉSENTER LEUR DISPOSITIF.

LES ASSOCIATIONS DE L'UDAF



LES ASSOCIATIONS

ANIMATEUR ASSOCIATIF

L'UDAF soutient ses **63 associations familiales adhérentes** et anime le réseau. Partout dans le département, ce maillage associatif permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins (parentalité, formation, santé, consommation...) et de s'engager pour les partager. **Près de 5000 familles** adhèrent et bénéficient des services des associations familiales.

ACCOMPAGNEMENT ASSOCIATIF

Les associations peuvent bénéficier de tout soutien en gestion associative et en méthodologie de projet. En 2021, deux associations ont bénéficié de cet accompagnement.

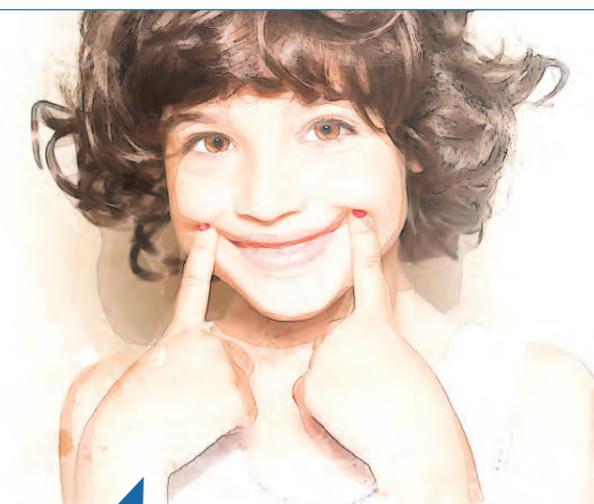


QU'EST-CE QU'UNE ASSOCIATION FAMILIALE ?

Les associations familiales sont qualifiées comme telles en raison de leur objet sociétal. Elles disposent d'un champ large, puisqu'il concerne toutes les situations conjugales (mariés, pacsés, vivant maritalement, etc.) et parentales (monoparentale, homoparentale, recomposée, aidant familial, etc.).

Elles sont composées de parents ou de familles qui se regroupent en association pour proposer des services sociaux, éducatifs ou de loisirs aux familles (crèches, centres de loisirs, structures sociales...).

Les associations peuvent être à but général, et agir dans un domaine large de soutien aux familles (Familles Rurales, AFC, AFL...). Elles peuvent être à but spécifique (APEI, UNAFAM, MFR...), c'est-à-dire qu'elles agissent dans un domaine particulier. Par exemple, soutenir les parents d'enfants souffrant d'un handicap psychique ou moteur, aider les parents adoptifs, les parents avec des naissances multiples, etc.



VOUS SOUHAITEZ ADHÉRER À L'UDAF ?

Adhérer à l'UDAF de la Manche, c'est faire partie d'un large réseau d'associations œuvrant dans l'intérêt des familles. C'est faire entendre la voix des familles dans l'espace public. L'UDAF de la Manche exerce **79 représentations**

officielles dans les organismes publics du département, dont **77** dans les CCAS.

Renseignements
Vous pouvez contacter le service Institution Familiale au 02 33 57 92 25 ou par mail contact@Udaf50.fr

LE BUREAU

Le bureau est composé de 10 membres, élus tous les deux ans, par le conseil d'administration. Il prépare les dossiers qui sont présentés au conseil d'administration.

En 2021, a eu lieu l'élection du nouveau bureau :

- **PRÉSIDENT PARIS Guillaume** (ADMR)
- **VICE PRÉSIDENTE GIARD Marie-Jeanne** (Familles rurales)
- **VICE PRÉSIDENTE LEBLONDEL Françoise** (MFR)
- **VICE PRÉSIDENT REBOURS Joseph** (MFR)
- **SECRÉTAIRE de QUIEVRECOURT Hélène** (AFC)
- **SECRÉTAIRE ADJOINTE THEVENY Marianne** (CSF)
- **TRÉSORIÈRE COUTARD Rachel** (Familles rurales)
- **TRÉSORIÈRE ADJOINTE LEBLACHER Geneviève** (AFL)
- **MEMBRE CAPITEN Renée** (Familles de France)
- **MEMBRE PERRET Bernadette** (ADMR)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Les membres sont **issus des associations familiales** adhérentes à l'UDAF.
- Pour la moitié, ils sont **désignés par leurs associations** tous les deux ans, pour l'autre moitié, ils sont **élus** lors de l'assemblée générale, pour une **durée de 4 ans**.
- Actuellement, **28 administrateurs** siègent au conseil d'administration de l'UDAF de la Manche.
- Les administrateurs sont **bénévoles**.



Les administrateurs peuvent exercer des **MANDATS DE REPRÉSENTATION**. Ils sont amenés également à participer à des **COMMISSIONS DE TRAVAIL** contribuant à la protection sociale des familles (consommation, protection de l'enfance, éducation jeunesse enjeux numériques, Santé, handicap environnement, économie emploi habitat lutte contre l'exclusion, communication et observatoire des familles, activités des services de protection...)

3 RÉUNIONS DE BUREAU EN 2021

- Les représentations familiales
- Les projets de l'institution familiale
- Le choix du cabinet de recrutement pour la direction générale
- La fête des familles 2021
- L'action Familles gouvernantes
- Le défi de Noël pour les familles



6 CONSEILS D'ADMINISTRATION EN 2021

- Les représentations familiales
- La préparation de l'assemblée générale
- L'accueil des nouveaux administrateurs
- L'élection des membres du bureau et désignations des membres des commissions
- Les budgets prévisionnels
- Le recrutement de la direction générale
- Le recrutement de la direction des services
- Présentation de la nouvelle coordination départementale Parentalité et de ses missions
- L'organisation des services pendant la crise sanitaire
- Les rapports de la commission de contrôle : listes électorales des associations familiales, candidatures individuelles pour l'AG, désignation des mouvements
- Les rapports de la commission de développement associatif : création de l'association dédiée aux familles monoparentales, EFA 50, contacts divers d'associations
- Les rapports de la commission vie familiale/parentalité : le livret parentalité
- Les nouveaux services : habitat inclusif Avranches et Point conseil budget
- La validation du projet associatif 2021-2025
- La rencontre avec les parlementaires
- Présentation de l'espace des parents de Saint-Jean-de-Daye/St-Clair-sur-l'Elle soutenu financièrement par l'UDAF.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'UDAF présente son activité 2020

LE 4 JUIN 2021 À SAINT-LÔ



Au centre Guillaume Paris, entouré du directeur Ugo Paris, lors de l'assemblée générale, qui s'est tenue le 4 juin. Guillaume Paris a tenu à remercier Ugo Paris, directeur de l'UDAF, « qui part vers d'autres horizons professionnels, pour tout ce qu'il a engagé depuis son arrivée en 2012 ».

Le 4 juin dernier, le président de l'UDAF de la Manche a réuni les présidents d'associations familiales pour leur présenter les différents rapports (financier, moral et orientations) et pour procéder au renouvellement du conseil d'administration.



FAITS MARQUANTS

Les associations familiales ont renouvelé les mandats des administrateurs sortants. Quelques changements ont eu lieu dans les administrateurs désignés (non soumis au vote). En effet, les mouvements ont procédé à leurs désignations et nous pouvons voir arriver deux mouvements dans la nouvelle équipe du conseil d'administration : l'UFAL de Cherbourg représentée par **Hervé BURNOUF** et **Pierre BIHET** ainsi que l'APF France Handicap représentée par **Geneviève LAJOYE**.



Guillaume PARIS

RÉÉLU PRÉSIDENT DE L'UDAF



Le conseil d'administration qui s'est tenu après l'assemblée générale élective avait comme ordre du jour principal l'élection du nouveau bureau de notre association. Les membres présents ont renouvelé leur confiance à **Guillaume PARIS**, membre de l'ADMR, qui a été réélu à l'unanimité.

Bénévolat à l'honneur

BERNADETTE DESVAGES, 45 ANS D'ENGAGEMENT



Lors de l'assemblée générale de l'UDAF, le président Guillaume PARIS, a salué l'engagement de **Bernadette DESVAGES** au service des familles durant près de cinq décennies. À l'échelle locale, départementale, nationale,

« Bernadette DESVAGES a su accompagner, porter les valeurs de l'UDAF avec enthousiasme, convictions et humilité ». Pour rendre hommage à ses 45 ans de service au sein de l'UDAF, dont 17 ans en tant que présidente, Guillaume PARIS lui a remis un objet à l'effigie de l'association.

DES ADMINISTRATEURS ENGAGÉS



Mr François PLANCHAIS (Familles de France) et **Mr Eugène LEMERRE** (Familles rurales) ont été également remerciés pour leur engagement d'administrateurs et de représentants bénévoles pendant de longues années à l'UDAF.

Les commissions et groupes de travail

DONNER UN AVIS AUX POUVOIRS PUBLICS

CES COMMISSIONS SONT COMPOSÉES D'ADMINISTRATEURS, DE REPRÉSENTANTS FAMILIAUX ET DE SALARIÉS.

Les commissions de l'UDAF sont des instances consultatives permettant aux représentants de nourrir leur réflexion pour bien représenter les familles dans les différents domaines qui touchent l'intérêt familial.

Pour d'autres actions, comme notamment des actions ponctuelles menées pour les familles, **des groupes de travail** sont constitués.

Pour donner un avis aux pouvoirs publics, l'UDAF s'appuie sur son réseau d'associations locales et départementales, ses représentants familiaux et ses services sociaux qui font remonter les réalités du terrain.

Au sein de l'UNAF, l'association bénéficie d'une expertise nationale de la politique familiale et des réalités de vie des familles.

CHIFFRE CLÉ
25
COMMISSIONS
se sont tenues
tout au long
de l'année



COMMISSION DE CONTRÔLE

| | | |
|---------|----------|--------|
| 2021 | 2021 | 2021 |
| 23 MARS | 14 AVRIL | 19 MAI |
| 2021 | 2021 | |
| 10 JUIN | 16 DÉC. | |

5 RÉUNIONS :

- listes adhérents 2020
- candidatures individuelles dans le cadre de renouvellement de la moitié sortante lors de l'assemblée générale
- désignation des mouvements et cooptation



DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF

| | |
|----------|---------|
| 2021 | 2021 |
| 15 AVRIL | 19 MAI |
| 2021 | 2021 |
| 19 JUIN | 16 DÉC. |

4 RÉUNIONS :

- Création de l'association « A l'asso des parents solos »
- L'appel à projet « lutte contre la pauvreté »
- Le défi de Noël
- Aide à la reprise de l'association EFA 50



PROJET ASSOCIATIF

| | | |
|------------|---------|----------|
| 2021 | 2021 | 2021 |
| 21 JANVIER | 11 MARS | 15 AVRIL |

3 RÉUNIONS :

- Les objectifs du projet associatif
- les actions, les livrables et les résultats attendus
- le plan d'action, définition des chefs de file



VIE FAMILIALE PARENTALITÉ

| | | | |
|------------|--------|---------|-----------|
| 2021 | 2021 | 2021 | 2021 |
| 25 MARS | 7 MAI | 22 JUIN | 5 JUILLET |
| 2021 | 2021 | 2021 | |
| 12 JUILLET | 2 AOÛT | 15 NOV. | |

7 RÉUNIONS :

- Préparation des textes initiaux du livret parentalité
- Relecture du livret et retour des partenaires sollicités



FÊTE DES FAMILLES

| | | | | | |
|----------|--------|----------------------|--------|---------|---------|
| 2021 | 2021 | 2021 | 2021 | 2021 | 2021 |
| 20 AVRIL | 27 MAI | 1 ^{ER} JUIN | 8 JUIN | 22 JUIN | 29 JUIN |

6 RÉUNIONS :

- Validation des points d'organisation de la 3^e édition de la fête des familles

JOURNAL ET COMMUNICATION

2000 abonnés en 2021

LE JOURNAL

La commission communication, en lien avec le chargé de communication, a pour but de préparer la parution du journal trimestriel « Familles de la Manche ».

L'UDAF s'adresse à l'ensemble de ses membres par le biais de son journal trimestriel : « Familles de la Manche ». Celui-ci est adressé à 2000 abonnés (adhérents des associations locales, responsables d'associations, délégués dans les CCAS...). Il s'agit d'un support pour traiter des dossiers intéressants les familles.

CE JOURNAL EST OUVERT À TOUTES LES ASSOCIATIONS ET TOUS LES MOUVEMENTS ADHÉRENTS. N'hésitez pas à nous solliciter : contact@udaf50.fr



ouest france
Saint-Lô. Les 1 000 entrées dépassées à la fête de la Famille

Ce dimanche 4 juillet 2021 s'est tenu au haras de Saint-Lô (Manche), la fête de la Famille. Pour cette édition 2021, l'événement a dépassé les 1 000 entrées.



LA MANCHE LIBRE

Carentan. Ouverture d'un "point conseil budget" à la Maison France Services

Centre sociaux. Permanence d'un nouveau service à la disposition des personnes en difficultés financières désormais accessible à tous sur le secteur de Carentan



LA PRESSE DE LA MANCHE

Une association créée dans la Manche pour épauler les parents solos

Les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses. Dans la Manche, une association vient d'être créée pour venir en aide aux parents seuls.



LA REPRÉSENTATION FAMILIALE

Santé, logement, éducation, lutte contre l'exclusion, protection sociale, transport, prévention du surendettement, handicap...

L'UDAF au sein de nombreuses structures représente et défend toutes les familles, dans de nombreux domaines.

En tout, ce sont **200 représentants bénévoles** désignés par l'UDAF qui agissent au quotidien pour les **parents**, les **enfants**, les **grands-parents**, et les **personnes vulnérables**.

Plus de **200**
REPRÉSENTANTS
FAMILIAUX BÉNÉVOLES



REPRÉSENTER LES FAMILLES

QU'EST-CE QUE LA REPRÉSENTATION FAMILIALE ?

« Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer des délégués. »
(2° du L.211-3 du CASF).

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Afin de défendre leurs intérêts, l'UDAF de la Manche désigne ou propose des représentants familiaux au sein de différents organismes, auprès des pouvoirs publics et au sein des centres communaux d'action sociale (CCAS).

LE RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTATIONS EN 2021

- Commission départementale d'activité commerciale
- Commission de règlement des situations de surendettement
- Commission départementale de la citoyenneté et de l'autonomie
- Conseil d'administration du centre départementale de l'enfance
- Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions
- Commission locale d'amélioration de l'habitat
- Commission d'attribution de logements des bailleurs sociaux
- Commissions des usagers des établissements de santé

À PROPOS DES COMPTES RENDUS DE MANDATS

Les comptes rendus de mandat sont publiés et diffusés à toutes les associations adhérentes et à tous les membres du conseil d'administration. En outre, les nombreux représentants, qui sont aussi administrateurs de l'UDAF, communiquent sur leur représentation en bureaux ou conseils.

Elle représente et défend les familles dans près de **80 organismes départementaux, notamment :**

PRESTATIONS DROITS DES FAMILLES

Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Mutualité Sociale Agricole (MSA), Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS).

PARENTALITÉ

Schémas départementaux des services aux familles, Comité départemental de soutien à la parentalité, Conseil de familles, etc.

LOGEMENT

Offices Publics de l'Habitat (OPH), Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)...

SANTÉ

Établissements de santé publics et privés, Conseil territorial de santé, France Asso Santé.

HANDICAP

Maison départementale de l'autonomie, Commission départementale de la citoyenneté et de l'autonomie, Commission d'accessibilités des collectivités.

CONSOMMATION

Commission consultatives des services publics, Centre Technique Régionale de la Consommation.

MOBILITÉ

Commission départementale de la sécurité routière, Commission locale des transports publics particuliers des personnes, Comité de mobilité.

LES NOUVELLES REPRÉSENTATIONS EN 2021

- Commission consultative des services publics locaux de Coutances mer et Bocage
- Commission communale pour l'accessibilité universelle ville de Saint-Lô
- Comité de mobilité de Saint-Lô Agglo
- Communauté professionnelle territoriale de santé Granville Terre et Mer/Villedieu Intercom

5

CHOSSES À SAVOIR

SUR LA FONCTION DE REPRÉSENTANT FAMILIAL

1. Les représentants familiaux sont **adhérents** à des associations familiales.
2. Ils sont **bénévoles** .
3. Ils sont **désignés par l'UDAF** .
4. Ils ne s'expriment pas au nom d'une école de pensée ou d'une catégorie partisane mais doivent **attester des réalités quotidiennes des familles** dans toutes leurs diversités.
5. Ils sont **formés tout au long de l'année** sur des sujets liés à leur représentation.

77
REPRÉSENTANTS
dans les CCAS

79
REPRÉSENTANTS TITULAIRES
à la CAF, la MSA, la CPAM,
la commission de
surendettement,
la commission
d'équipement
commercial et les
offices HLM



L'UDAF SIÈGE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA CAF

4 administrateurs titulaires et 3 administrateurs suppléants siègent au sein du conseil d'administration de la CAF. En 2021, Guillaume Paris, président de l'UDAF, préside la commission d'action sociale. Au sein du conseil d'administration, les administrateurs de l'UDAF portent la voix des familles. En moyenne, les représentants familiaux assistent à deux réunions par mois.

QUELQUES COMMISSIONS
OÙ SIÈGE L'UDAF

HÔPITAUX ET CLINIQUES
L'UDAF DÉFEND
LE DROIT DES USAGERS



Un patient en cas de litige peut saisir la CDU. Chaque hôpital et clinique dispose d'une commission de défense des usagers (CDU). Cette commission, qui est associée à l'organisation des parcours de soins, peut être saisie par les patients en cas de litige.



LOGEMENT
LUTTER CONTRE LES EXPULSIONS

L'UDAF siège au sein de la CCAPEX afin de lutter contre les expulsions de logement : la CCAPEX est une commission qui a pour rôle de traiter les problèmes liés au non-paiement de son loyer par un locataire et d'éviter l'expulsion des locataires en difficulté. Il s'agit de prévenir les difficultés budgétaires et de réduire le nombre d'expulsions.



ACTION SOCIALE
L'UDAF PRÉSENTE DANS LES CCAS

Les représentants familiaux dans les CCAS forment la plus importante représentation en nombre, gérée par l'UDAF. Dans les CCAS, les 77 représentants familiaux de l'UDAF de la Manche, aux côtés des élus et des représentants associatifs animent en effet une action générale de prévention et de développement social dans les communes.

CPAM

LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE ET
SANITAIRE VIENT EN AIDE AUX PLUS PRÉCAIRES



Dans certains cas, en complément des prestations habituellement versées (remboursement des soins, indemnités journalières...) une aide financière exceptionnelle peut être versée aux familles, rencontrant des difficultés liées à la maladie. Cette aide est soumise à des conditions de ressources. En période de crise sanitaire, cette aide peut s'avérer utile.

Soins dentaires ou frais d'optique, difficultés financières consécutives à une perte de revenus résultant de la maladie ou d'un accident de travail, etc. La Commission de l'action sociale et sanitaire de la CPAM, dans laquelle siège l'UDAF de la Manche, peut en cas de graves difficultés liées à la maladie, verser des aides financières en complément des prestations légales. L'octroi de ces aides dépend des ressources du foyer, ainsi que de la nature des dépenses à financer. Cette demande nécessite la constitution d'un dossier sur le site de la CPAM, ou par le biais d'une assistance sociale.

■ En savoir plus : www.ameli.fr

LE POINT DE VUE
DES REPRÉSENTANTS
FAMILIAUX

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
LES ACCIDENTS EN HAUSSE



Jean-Claude FERON
REPRÉSENTANT DE L'UDAF
À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
DÉPARTEMENTALE

LES ACCIDENTS ONT-ILS AUGMENTÉ EN 2021 DANS LA MANCHE ?
L'accidentologie en accidents mortels est légèrement en hausse par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 8%. Le nombre de blessés a augmenté

SURENDETTEMENT

L'UDAF AU SOUTIEN DE
LA PRÉCARITÉ BANCAIRE

LE POINT DE VUE
DES REPRÉSENTANTS
FAMILIAUX



Marie-Jeanne GIARD
VICE-PRÉSIDENTE DE L'UDAF

Deux questions à Marie-Jeanne Giard, vice-présidente de l'UDAF et membre de la commission de surendettement à la Banque de France. La commission examine les dossiers de surendettement et met en place un plan d'endettement quand cela est possible.

DES PERSONNES RENONCENT SOUVENT À DÉPOSER DES DOSSIERS, POURQUOI ?

Elles sont souvent découragées par les démarches administratives et un dossier qui peut leur paraître trop complexe à remplir. La plupart du temps, ce sont des personnes qui ne sont pas accompagnées, d'où l'importance de l'accompagnement social. L'UDAF de la Manche a mis en place des Points Conseil Budget, pour justement accompagner les familles, dans le cadre de l'accompagnement des dossiers de surendettement, mais également à titre préventif.

JUSTEMENT, QUE FAUT-IL FAIRE POUR ÉVITER LE SURENDETTEMENT ?

D'abord, de la prévention : réagir avant que le surendettement ne soit caractérisé. Ne pas se laisser emporter par la spirale du surendettement. Certaines situations, faute d'avoir été prises à temps, sont inextricables.

■ En savoir plus : www.mesquestionsdargent.fr

également de 15%. Cette hausse est probablement due à une reprise de la circulation qui avait été freinée en 2020 par l'évènement du COVID.

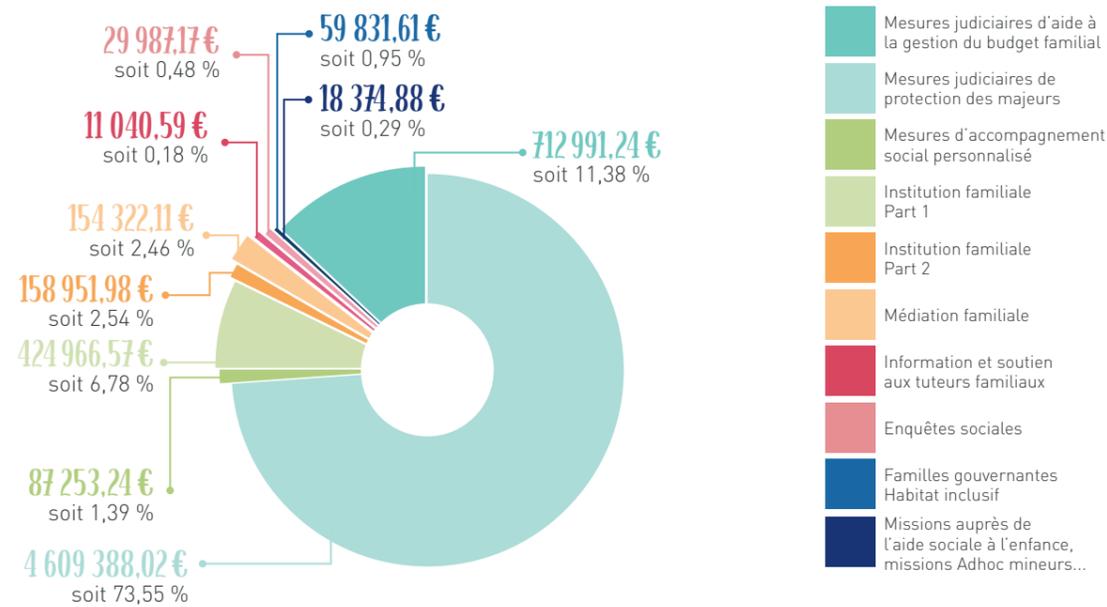
QUELLES EN SONT LES RAISONS ?

La vitesse inadaptée, l'alcool et les stupéfiants restent les causes majeures des accidents. Le constat du bilan de l'accidentologie pour 2021 dans le département, précise que la tranche d'âge la plus touchée est celle de 25-44 ans. 11 % des accidents mortels, concernent les piétons, 21 % des accidents, les deux roues (vélos et motos). Il faut noter que les personnes de plus de 75 ans ont été touchées également et représentent 22 % des personnes tuées sur les routes du département.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

2021

LES PRODUITS 2021 PAR BUDGET



soit un total de **6 267 107,41 €**

La part 1 du Fonds Spécial de l'UNAF correspond à la mission d'intérêt général de l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics. 10% de cette part sont affectés au soutien des fédérations et des associations familiales.

La part 2 du Fonds Spécial de l'UNAF est destinée à financer des actions spécifiques définies par voie conventionnelle entre l'UNAF, le ministère chargé de la famille et l'UDAF.

- Accompagnement à la parentalité
- Lire et faire lire
- Éducation budgétaire
- Observatoire des familles

LES SERVICES

DE L'UDAF DE LA MANCHE



L'UDAF de la Manche

PREMIÈRE ASSOCIATION TUTÉLAIRE DE LA MANCHE

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES - PROTECTION DE L'ENFANCE
HABITAT INCLUSIF - PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT - SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

LE SIÈGE

Un pôle administratif de 23 personnes au service des **2 253 majeurs protégés** suivis par l'UDAF et des **126 familles accompagnées** dans le cadre d'une mesure judiciaire de protection de l'enfance. Le service institution au service des **63 associations** de l'UDAF qui défend les familles du département auprès des pouvoirs publics.



LES SERVICES DE DIRECTION



GAËTAN FERCHAUX
Directeur par intérim



EMMANUEL DUCREUX
Directeur des services sociaux



Ressources humaines 9 NOUVEAUX CDI EN 2021

- AUORE LEROSIER**
Mandataire judiciaire, Cherbourg
- NOELLINE BOUCAULT**
Mandataire judiciaire, Avranches
- EVA DOMONT**
Coordinatrice parentalité
- LUCIE LEVESQUE**
secrétaire assistante de mandataire, Avranches
- CHLOË CHOISNET**
Mandataire judiciaire, Avranches
- JESSICA ROUSSEL**
Mandataire judiciaire, Saint-Lô
- ANNE-LAURE MESLIN**
Mandataire judiciaire, Coutances
- NICOLAS DELAROCHE**
Mandataire judiciaire, Coutances
- JOHANNA LAVALLEY**
Mandataire judiciaire, Saint-Lô

LES EFFECTIFS EN CHIFFRES

- 105** CDI
- 108** salariés
- 48** mandataires judiciaires
- 9** secrétaires assistantes de mandataire
- 9** délégués aux prestations familiales
- 30** personnes aux pôles administratif, financier et patrimonial
- 6** secrétaires d'accueil
- 2** médiateurs familiaux (dont 2 TMPFO)
- 1** coordinatrice départementale parentalité
- 2** agents d'entretien

Départs en retraite BONNE ROUTE À ELLES !

- DOMINIQUE JOUIN**
agent d'entretien, arrivée le 1^{er} juillet 2008
- ODILE LEREBOURS**
déléguée aux prestations familiales et médiatrice familiale, arrivée le 25 octobre 2000.

FORMATION

1 617 heures de formation en 2021 contre **2 283 heures** en 2020.

Les principales formations de l'année 2021 :

- DE de médiateur familial
- 855 h poursuite des formations dans le cadre de la démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS)



JOËLLE GERMAIN
Responsable de secteur Avranches



RADOUANE OUFKIR
Responsable de secteur Cherbourg-en-Cotentin



SOPHIE COHEN
Responsable de secteur Coutances



DELPHINE LAMOTTE
Responsable de secteur Saint-Lô



NOLWENN LE BRIS GUÉRIN
Responsable des pôles majeurs et mineurs



NATHALIE TROALEN
Responsable des accompagnements éducatifs



KARINE HEROUARD
Responsable de la vie associative



ZOOM
Elodie GODARD a obtenu son diplôme de **MÉDIATRICE FAMILIALE** le 19 octobre dernier.

CSE - LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

- **Secrétaire** : Amélie HERMAN
- **Trésorière Adjointe** : Marine HAMEL
- **Référente harcèlement et agissement sexiste** : Sabrina FILLATRE
- **Élue CSE** : Sylvie ORLEANSKI
- **Élu CSE** : Benoît D'APRIGNY
- **Élue CSE suppléante** : Corinne DALSORG
- **Élue CSE suppléante** : Nadège PARIS
- **Déléguée syndicale CFDT santé-sociaux** : Virginie BRISELET

☎ 02 33 57 92 25 ✉ cse@udaf50.fr

LES SERVICES DE L'UDAF

L'UDAF de la Manche a placé la solidarité au cœur de ses préoccupations, en développant des services répondant aux besoins des familles, des parents et des personnes vulnérables.

L'UDAF de la Manche, association reconnue d'utilité publique, est mandatée par les tribunaux ou le Conseil départemental de la Manche.



LES SERVICES DE PROTECTION

- Mesures judiciaires de protection des majeurs
- Mandat de protection future pour soi et pour autrui
- Administrateur Ad'hoc
- Tutelle mineurs



LES SERVICES SOCIAUX ET ÉDUCATIFS

- Mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial
- Mesures d'accompagnement social personnalisé
- Mesures d'accompagnement judiciaire
- Enquêtes sociales



L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

- Médiation familiale
- Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire
- Coordination départementale parentalité



L'ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE DES PARTICULIERS

- Information & soutien au budget familial
- Aide éducative budgétaire

LOGEMENT INCLUSIF

- Familles gouvernantes
- Habitat inclusif

TUTELLES - CURATELLES - MESURES MINEURS



En 2021, **2 253 mesures de protection judiciaire** ont été exercées par l'UDAF de la Manche (tutelles, curatelles...).

La protection des personnes vulnérables

LES MESURES JUDICIAIRES DE PROTECTION DES MAJEURS

L'OBJECTIF DE LA MESURE

Vise à protéger « toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, de ses facultés mentales et/ou corporelles, de nature à empêcher l'expression de sa volonté ».

LA PÉDAGOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'usager au centre de notre intervention :

- **le projet établi avec l'usager** vise le maintien ou la reprise de l'autonomie dans la mesure du possible.
- **la personne est accompagnée** dans ses choix par le mandataire.
- **le service met en place des actions** pour protéger la personne vulnérable et éviter de nouvelles situations de mises en danger.

LES SERVICES DE PROTECTION

LES DIFFÉRENTES MISSIONS DE L'UDAF

ARGENT

1. Établir le budget prévisionnel
2. Veiller au règlement des charges
3. Programmer des virements avec la personne protégée
4. Reverser l'excédent à la personne protégée après budget prévisionnel et épargne de précaution
5. Faire face à des urgences du quotidien.

PATRIMOINE

1. Sécuriser et gérer avec la personne protégée, le patrimoine financier et bancaire.
2. Sécuriser, conserver et entretenir le patrimoine immobilier, avec la personne suivie

JUSTICE

1. Assister, conseiller la personne protégée qu'elle soit victime ou auteur, dans le cadre d'une procédure judiciaire

LOGEMENT

1. Défendre les droits (choix du lieu de vie, expulsion, etc.)
2. Location, résiliation, achat.
3. Coordonner les interventions avec la personne protégée

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

1. Suivre la situation administrative de la personne protégée
2. Ouvrir les droits avec elle
3. Maintenir les droits

JUGES DES CONTENTIEUX DE LA PROTECTION

1. Mesures confiées par le juge
2. En cas de désaccord saisine du juge

SANTÉ

1. S'assurer de l'ouverture des droits de la personne accompagnée
2. Respecter sa volonté



NOS VALEURS

Le respect de la personne, de ses capacités d'autonomie et l'intégrité dans l'exercice de nos missions.

LES TYPES DE MESURE

- **Sauvegarde de justice ou mandat spécial** : décision provisoire qui peut être prise dans les situations d'urgence ou pour des personnes hospitalisées : mesure d'un an renouvelable une fois. **16 mesures**
- **Curatelle simple** : à destination des personnes pouvant gérer leur quotidien mais qui ont besoin d'assistance dans la gestion de leur patrimoine, à savoir leurs comptes épargne et les propriétés immobilières. **63 mesures**

Les personnes conservent leur pleine autonomie sur la gestion de leurs dépenses et les actes de la vie courante demeurent valables.

- **Curatelle renforcée** : prévoit une assistance de la personne protégée pour certains actes. Dans le cadre de la curatelle renforcée, la personne conserve son esprit d'initiative et propose ses projets au curateur. **1527 mesures**
- **Tutelle** : la personne n'a plus la possibilité d'exercer seule un acte valable que ce soit en matière de gestion courante ou de gestion du patrimoine. La personne est représentée par son tuteur qui doit obtenir l'accord du juge pour tous les actes de disposition du patrimoine. **563 mesures**

LES SERVICES DE PROTECTION

ZOOM SUR... LE PÔLE OUVERTURE dédié aux nouvelles mesures

Dans la suite de sa démarche d'amélioration des interventions et afin de répondre plus rapidement au nombre accru de mesures de protection reçues ces dernières années, l'UDAF de la Manche a créé en 2015 un pôle spécifique dédié à l'ouverture des mesures. Cinq mandataires judiciaires à la protection des majeurs interviennent dans le département, appuyées par un pôle administratif, basé au siège de l'association.

Le service ouverture de l'UDAF 50 a plusieurs missions :

- informer les personnes protégées et leurs familles
- la réalisation des inventaires
- l'organisation bancaire de la mesure

CHIFFRES CLÉS EN 2021

203 nouvelles mesures de protection en 2021.

MINEURS PROTÉGÉS

L'UDAF exerce des mesures de protections mineurs aux biens et ad'hoc mineurs. À l'UDAF, ce sont **133 mesures ad'hoc mineurs et tutelles mineurs qui ont été exercées en 2021.**

L'UDAF peut être amenée à exercer à titre très exceptionnel une mission de représentation de l'enfant dans le cadre de tutelles aux biens ou de tutelles ad'hoc lorsque les intérêts du représentant légal de l'enfant (généralement ses parents) sont en opposition avec ceux du mineur. L'UDAF est alors désignée pour effectuer un acte juridique précis (succession, représentation du mineur dans une action en justice).



CHIFFRES CLÉS EN 2021

83 tutelles mineurs

32 mesures ad'hoc

133 mineurs protégés

L'ADMINISTRATEUR AD'HOC

L'administrateur ad'hoc est désigné par un magistrat : de l'instruction, du Parquet ou juge des tutelles ou juge saisi de l'instance, à la demande du représentant légal du mineur ou de celui-ci.

L'intervention du service se fait dans le respect de l'autorité parentale et des équilibres familiaux.

LES MANDATS DE PROTECTION FUTURE

2 mesures

ANTICIPER LA PROTECTION D'UN PROCHE OU POUR SOI-MÊME

Pour soi, être en mesure d'organiser la protection de ses biens et de sa personne. Pour autrui (son enfant par exemple), afin de prévoir la prise en charge et l'accompagnement après son décès, en lien avec les notaires du département.

Le mandat peut porter :

- sur la protection de votre personne et/ou de vos biens
- sur autrui.

ANTICIPER PRÉVOIR...



CRISE SANITAIRE

L'UDAF interroge
les personnes suivies

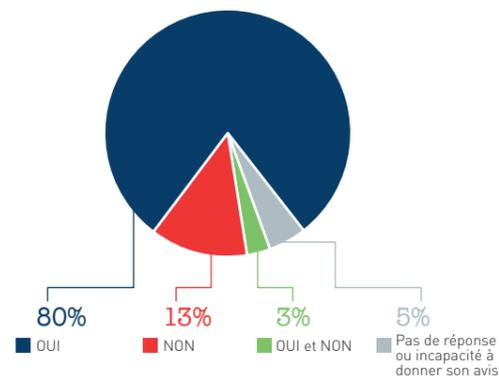
Afin de recueillir leur témoignage et leur ressenti sur la période de crise sanitaire, en janvier 2021, un questionnaire a été envoyé aux personnes accompagnées. 78 % des personnes répondantes* ont exprimé leur satisfaction quant au suivi assuré par l'UDAF de la Manche.



78%
des usagers
sont satisfaits

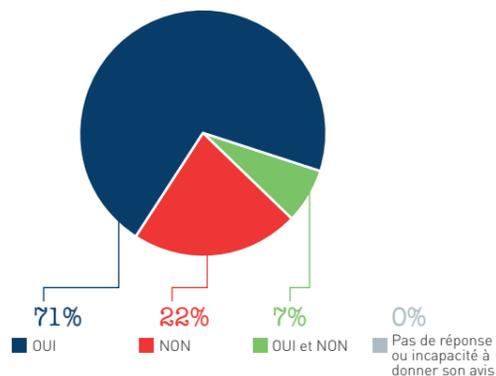
LES MESURES À LA PERSONNE

GLOBALEMENT, ÊTES-VOUS SATISFAIT DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'UDAF PENDANT CETTE PÉRIODE ?



LES MESURES AUX BIENS

GLOBALEMENT, ÊTES-VOUS SATISFAIT DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'UDAF PENDANT CETTE PÉRIODE ?



*260 réponses sur 2092 envois.

Le soutien
aux tuteurs
familiaux

ACCOMPAGNER LES AIDANTS FAMILIAUX
EN CHARGE D'UNE PERSONNE SOUS TUTELLE OU CURATELLE

Le service permet d'apporter des réponses aux questions concrètes des tuteurs familiaux en exercice, mais aussi aux personnes qui s'interrogent sur l'opportunité ou l'exercice d'une mesure de protection pour leurs proches.

LES PROFESSIONNELLES DU SERVICE ISTF,
MANDATAIRES JUDICIAIRES, TITULAIRES DU CNC



Julie DODÉ
Mandataire judiciaire
☎ 02 33 57 92 25
✉ tuteursfamiliaux@udaf50.fr

Lieu de permanences :
Cherbourg - Tribunal
Judiciaire



Corinne DALSORG
Mandataire judiciaire
☎ 02 33 57 92 25
✉ tuteursfamiliaux@udaf50.fr

Lieu de permanences :
Avranches



LES PERMANENCES
SUR RENDEZ-VOUS

AVRANCHES
Tribunal judiciaire
36, rue de Lille
☎ 02 33 58 15 26

CHERBOURG-OCTEVILLE
Tribunal judiciaire
38, rue François Lavieille
☎ 02 33 78 15 30

COUTANCES (EN ALTERNANCE)
Antenne de l'UDAF
91, rue Geoffroy de Montbray
☎ 02 33 19 06 70

Tribunal judiciaire
38, rue de Tancrede
de 9h30 à 17h30
☎ 02 33 76 68 43

GRANVILLE
Centre médico-social
15, avenue de la Gare
☎ 02 33 57 92 25

SAINT-LÔ
Maison de justice et du droit
32, rue Croix Canuet
☎ 02 33 72 87 20

7000
personnes tuteurs
d'un proche
dans la Manche

37
entretiens en 2021
sur les lieux
de permanence

50
entretiens
téléphoniques
et mails



En France, on estime qu'ils sont plus de 400 000 en France et près de 7000 personnes dans le département à assurer la mesure de protection judiciaire d'un proche (tutelle, curatelle...). L'UDAF, via son service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux (ISTF), informe les aidants familiaux, chargés de la mesure de protection d'un proche.

TUTEURS FAMILIAUX

« On a peur de mal faire »

REPORTAGE À quelques encablures du port de plaisance, le tribunal judiciaire de Cherbourg, en partenariat avec l'UDAF de la Manche et l'ATMP, accueille 2 fois par mois des permanences destinées à aider les tuteurs familiaux dans leurs missions au soutien auprès d'un proche. Julie Dodé, mandataire judiciaire à l'UDAF, vient en aide aux familles qui ont en charge la mesure de protection d'un proche ou qui s'interroge sur la mesure.

9H30 Le tribunal a ouvert ses portes. Un premier brief, avec la personne chargée de l'accueil, pour faire le point sur les rendez-vous du jour. Le planning est quasi complet pour la journée.

Mr J. est le premier à se présenter. Père, d'un enfant en situation de handicap, il a en charge la co-tutelle de son fils, hébergé en FOA (foyer d'accueil occupationnel). La mesure arrive à son terme. « Cela fera cinq ans en fin d'année ». Ce père s'inquiète sur les

nouvelles réformes, qui ont modifié l'exercice de tutelle. « Rassurez-vous, il y a eu quelques changements, mais plutôt dans le sens de l'allègement », souligne la professionnelle de l'UDAF. Julie DODÉ reprend le texte de loi, et précise chaque ligne. « Vous n'aurez plus l'obligation de demander l'autorisation du juge s'agissant de l'ouverture d'un compte, s'il s'agit de la même banque ». Toutefois, pour la vente d'un patrimoine, son accord reste

une obligation, « afin de s'assurer que le bien soit vendu à sa juste valeur et dans l'intérêt du majeur », comme le précise la loi.

« Je m'inquiétais justement, je n'ai eu aucun retour du juge depuis quelques temps ». « C'est que vous faites bien votre travail », rassure Julie DODÉ. Le compte rendu de gestion oblige les tuteurs à rendre compte annuellement de leur gestion.

10H30 Au tour, de Madame H., retraitée. Il y a quelques mois, elle

avait déjà rencontré le service de soutien aux tuteurs familiaux, afin de se renseigner pour une demande de placement sous tutelle de son père, hébergé en EPHAD, en région parisienne, mais elle avait renoncé, « son mari n'était pas trop pour ».

Aujourd'hui, on lui réclame une obligation alimentaire « pour payer la maison de retraite. « Nous avons une petite retraite, on ne pourra pas payer la facture ». « Existe-il du patrimoine qui pourrait financer l'hébergement de votre père » questionne la mandataire. « Oui, mais ma sœur ne veut pas vendre ». La situation familiale n'est pas au beau fixe, avec une fratrie très divisée, « on est d'accord sur rien. Ma sœur ne m'adresse plus la parole depuis deux ans, le problème c'est que je ne sais même pas pourquoi, j'ai bien essayé de lui écrire, mais j'ai jamais eu de réponses à mes courriers ».

« Votre sœur a-t-elle une procuration sur les comptes », interroge la mandataire chargée de la permanence d'information aux tuteurs.

« Je suppose que oui, en tout cas, c'est ma sœur, qui gère les comptes, mais je n'ai aucune visibilité à l'heure d'aujourd'hui ». Avec son frère, elle avoue être inquiète « on se demande ce qui se passe, on a zéro info ». C'est pour cette raison, qu'ils ont décidé de faire une demande de placement sous tutelle, vers une association tutélaire, « on a bien pensé à l'habilitation familiale, mais quand ça se passe mal, ce n'est pas l'idéal. » Approbation de la mandataire judiciaire, « effectivement dans l'habilitation familiale, une bonne entente est nécessaire ».

Madame H tient fragilement un formulaire entre ses mains, une demande de tutelle, sur laquelle elle a déjà fait pas mal de ratures. « je vous rassure, c'est un brouillon, j'ai besoin d'aide, toute seule je n'y arrive pas, je veux être sûre, que mon père soit bien protégé ». « Oui la présence d'un organisme tiers peut apaiser les tensions », rassure la professionnelle. Les enfants ont l'obligation d'aider un parent qui n'est pas en mesure d'assurer ses besoins (manger, s'habiller, se loger, etc.)

Julie DODÉ examine avec attention le document, les pièces demandées peuvent varier d'un tribunal à un autre.

11H30 Madame K. vient pour sa fille en situation de handicap psychique. C'est la période du compte rendu de gestion (CRG). Chaque année, les tuteurs doivent rendre compte de leur gestion. « Je n'y comprends rien. À chaque fois, je ne retombe pas sur les bons chiffres ». Julie DODÉ rassure et sort la calculatrice. « Ne vous inquiétez pas, on va regarder cela ensemble ». Les documents comptables et bancaires sont examinés en profondeur « je suis perdue », précise à plusieurs reprises la maman assise en face d'elle. La mandataire judiciaire continue calmement d'étudier les documents qui occupent la quasi-totalité de l'espace de travail. Après quelques vérifications et plusieurs opérations sur la calculatrice, elle annonce le chiffre libérateur, « voilà ce que vous avez à déclarer, sur ce volet-là. ». « Ouf » de soulagement de la part de Madame K « heureusement que vous êtes là, sinon, j'aurais mal fait ». Déjà culpabilisé par la mise sous

tutelle et le handicap, le curateur doit justifier de toutes les sorties et entrées d'argent au centime près. « On fait souvent mal, parce qu'on ne sait pas faire », souligne Madame K. « Un exercice souvent périlleux pour les familles, un vrai casse-tête parfois, » ajoute Julie DODÉ. Ajouté à la proximité affective et à l'histoire de vie commune, elle entraîne parfois un sentiment de culpabilité. « Certains enfants vivent mal la gestion des comptes de leurs parents ». « Je reviendrai vous voir l'année prochaine », précise Madame K. avant de prendre congés, « n'hésitez pas, voici ma carte. Si vous avez un souci, vous m'appellez ».

LE RESTE DE LA JOURNÉE

Les rendez-vous s'enchaînent, avec des demandes diverses, mais toujours avec ce besoin d'information mais aussi de réassurance. Les aidants familiaux aux chevets de leurs proches, se retrouvent souvent dans des situations compliquées à vivre. À la charge mentale et affective, il faut ajouter cette charge administrative, qu'il convient d'accompagner au plus près. Les tuteurs familiaux sont des aidants familiaux, souvent fatigués, mentalement et physiquement. On estime à 11 millions leur nombre en France, un chiffre qui ne cesse d'augmenter. Face à toutes ces contraintes, « les tuteurs familiaux sont souvent anxieux et ont peur de mal faire ». D'où l'intérêt de les soutenir et de les accompagner dans leur mission, comme le fait l'UDAF de la Manche, avec son service composé de 2 mandataires judiciaires.

Les services d'accompagnement sociaux et éducatifs

Accompagner des familles en difficultés sociales et budgétaires dans le cadre de mesures confiées par le juge des enfants



61%
des bénéficiaires MJAGBF avaient un dossier de surendettement

13%
des familles étaient en procédure d'expulsion

391
enfants étaient concernés par ces mesures

LA MESURE JUDICIAIRE D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL (MJAGBF)

La MJAGBF est une mesure éducative. Elle vise à aider les parents à mieux prendre en compte les besoins élémentaires de leurs enfants qui doivent être des priorités du budget familial (dépenses de santé, dépenses de scolarité, etc.).

LES MISSIONS

- la gestion des prestations familiales
- la satisfaction des besoins des enfants
- l'accompagnement des parents

L'INTERVENTION

Le service reçoit les prestations familiales de la personne bénéficiaire sur un compte non accessible. Puis, le délégué organise avec le bénéficiaire, via un compte personnel, le règlement des dépenses.

LA DURÉE

Le juge des enfants décide de la mesure pour une durée de deux ans maximum, renouvelable plusieurs fois.

LES PROFESSIONNELS

Neuf délégués aux prestations familiales du service sur l'ensemble du département, titulaires du Certificat National de Compétences MJAGBF.

L'ENFANT ET SA FAMILLE AU COEUR DE L'INTERVENTION

Une démarche progressive nécessite de respecter le temps suffisant aux changements. Des évaluations régulières de la situation en interne ou avec les partenaires assurent le respect de la mission. **La MJAGBF se place dans le cadre de la protection de l'enfance, décidée par les juges des enfants.**

126 CHIFFRES CLÉS
familles suivies par les délégués aux prestations familiales en 2021 (154 en 2020)

LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ (MASP)

La MASP est une mesure administrative dont le but est de conduire à l'autonomie la personne concernée dans la gestion de ses prestations sociales.

L'INTERVENTION

La personne bénéficie d'une aide à la gestion et d'un accompagnement social individualisé.

LA DURÉE

Créée par la loi du 5 mars 2007, la MASP, décidée par le Conseil départemental de la Manche, est une mesure prise pour 6 mois à un an renouvelable, elle ne peut excéder 4 ans.

LES PROFESSIONNELS

Les délégués du service exercent sur le centre et le nord du département.

39 CHIFFRES CLÉS
mesures en 2021 dont 22 nouvelles.

LES ENQUÊTES SOCIALES

L'enquête sociale est une mesure judiciaire prononcée par le juge aux affaires familiales ou le juge des tutelles pour évaluer une situation familiale et apporter les éléments d'aide à la décision du magistrat.

LA MISSION DE L'UDAF

L'UDAF est amenée à évaluer soit les capacités éducatives des parents, soit les capacités d'une personne majeure, afin de permettre aux magistrats de prendre une décision.

L'INTERVENTION

Des entretiens se déroulent au domicile des personnes concernées et des contacts avec l'entourage de la personne ou de l'enfant sont aussi réalisés.

LA DURÉE

Le délai est de quatre mois pour effectuer l'évaluation.

LES SUJETS ABORDÉS

Le lieu de vie de l'enfant
Le droit de visite
Le droit de garde
La nécessité d'une mesure, etc.

39 CHIFFRES CLÉS
enquêtes sociales en 2021 (15 en 2020) dont 1 enquête sociale mineur

PROFIL « TYPE » DU BÉNÉFICIAIRE D'UNE MESURE JUDICIAIRE D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL À L'UDAF DE LA MANCHE*



Le parent bénéficiant d'une MJAGBF a majoritairement été repéré par le service ASE du Département comme ayant des difficultés budgétaires importantes, justifiant la mise en place de la mesure pour une durée moyenne allant de 3 à 4 ans. Il a entre 25 et 59 ans, vit en zone rurale, déménage très fréquemment et n'a pas d'activité professionnelle.

*évaluation interne UDAF de la Manche

LE POINT DE VUE DES PROFESSIONNELS



Nathalie TROALEN

RESPONSABLE DU SERVICE DES ACCOMPAGNEMENTS ÉDUCATIFS

QUEL EST L'INTÉRÊT D'UNE MJAGBF ?

La MJAGBF est une mesure éducative d'aide à la gestion du budget familial. Le travail à effectuer est dans un premier temps d'évaluer les difficultés. Il vise ensuite à rendre autonome les parents dans la gestion de leur budget, en leur apprenant les mécanismes de paiement. Tout cela en gardant en tête et, comme fil conducteur la préservation de la vie matérielle et le bien-être quotidien des enfants.

CONSTATEZ-VOUS UNE BAISSÉ SUR LES MESURES ?

Malheureusement, une baisse du nombre de MJAGBF est notée chaque année. Je ne pense pas que les difficultés sociales et sociétales régressent pour autant.

EST-CE QUE LA MESURE N'ARRIVE PAS TROP TARD ?

Lors de notre rencontre, les juges nous indiquaient qu'ils ne pouvaient pas s'autosaisir et ordonner des MJAGBF si dans les rapports socio-éducatifs, il n'y a aucune donnée financière et budgétaire et que rien n'indique que les familles ont des difficultés. Nous arrivons donc dans des familles où la situation est très dégradée.

LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ



LA MÉDIATION
FAMILIALE
EN CHIFFRES

133
médiations
dont **49** sans suite

201
tentatives
de médiation
familiale

SOUTIEN À LA
PARENTALITÉ

L'accompagnement à la parentalité

Soutenir les parents et aider à la parentalité séparée

24
mesures
d'origine
judiciaire

46
demandes de
renseignements
sans suite

56
mesures
d'origine
conventionnelle

7
médiations
intergénérationnelles



LA MÉDIATION FAMILIALE

Aider à résoudre les conflits familiaux et permettre de restaurer un dialogue.

COMMENT METTRE EN PLACE UNE MÉDIATION ?

Deux possibilités pour entrer dans un processus de médiation familiale :

1. Par le biais de la justice (JAF) : injonction à médiation ou médiation ordonnée.
2. Sur demande spontanée des personnes qui contactent le service.

LE COÛT DE LA MÉDIATION FAMILIALE

Si la séance d'information est gratuite, les autres séances de médiation sont payantes selon un barème national établi par la CAF. Cette participation financière prend en compte le niveau de ressources des personnes (en moyenne 8 à 12 €).

DEUX MÉDIATEURS FAMILIAUX



Élodie GODARD
Médiatrice familiale
Avranches/Saint-Lô

☎ 02 33 57 92 25

✉ mediationfamiliale@udaf50.fr

Lieux de permanences :
MJD de Saint-Lô, CCAS Saint-Hilaire du Harcouët, Forum du Mortainais



Patrice MAUROUARD
Médiateur familial
Cherbourg

☎ 02 33 57 92 25

✉ mediationfamiliale@udaf50.fr

Lieux de permanences :
Antenne UDAF de Cherbourg



Les médiateurs reçoivent les familles dans des espaces d'accueil dédiés et confidentiels, comme ici, à l'antenne UDAF de Cherbourg.

LE POINT DE VUE DES PROFESSIONNELS



Elodie GODARD

MÉDIATRICE FAMILIALE À L'UDAF DE LA MANCHE DEPUIS MARS 2021

Elle reçoit en majorité, des couples séparés en situation de conflit, dans le but de renouer le dialogue et d'apaiser les tensions dans l'intérêt des enfants.

EN QUOI CONSISTE LA MÉDIATION FAMILIALE ?

Plus que la séparation, c'est le conflit qui peut mettre en difficultés les enfants, d'où l'intérêt de maintenir le dialogue entre les parents. Dès lors, dans l'intérêt de l'enfant, l'objectif pour les deux parents est de passer du couple conjugal au couple parental. La médiation familiale accompagne ce travail.

QUAND PEUT SE METTRE EN PLACE UNE MÉDIATION ?

Une médiation familiale peut se mettre en place à tout moment, que ce soit dès l'annonce de la séparation, au bout de quelque mois ou même plusieurs années après. Nous pouvons recevoir tous les membres de la famille en situation de rupture de liens: parents, grands-parents, adolescents, enfants, jeunes adultes, frères et soeurs...

QUELS SONT LES SUJETS ABORDÉS ?

Les sujets abordés sont variables selon les situations et les souhaits des personnes. Nous pouvons par exemple parler de l'organisation quotidienne pour les enfants, telle que la résidence classique ou alternée, les vacances, la scolarité, la santé, la prise en charge financière... Il peut également être question du partage des biens ou des difficultés parentales.

COMMENT DÉMARRER UNE MÉDIATION ?

Une démarche de médiation familiale débute toujours par un entretien d'information non payant, financé par la CNAF, sur ce qu'est la médiation familiale d'une durée d'une demi-heure à une heure. A l'issue de cette première rencontre, les personnes peuvent donner ou non leur accord pour s'engager dans une démarche de médiation familiale. Les suivants sont payants selon un barème établi par la CNAF en fonction des ressources des personnes.

À QUI S'ADRESSE LA MÉDIATION FAMILIALE ?



Aux couples séparés en conflit au sujet des enfants



Aux adolescents en conflit avec leurs parents



Aux petits enfants qui n'ont plus accès à leurs grands-parents ou aux grands-parents qui ne peuvent plus voir leurs petits-enfants



Aux fratries qui ne s'entendent pas quant aux décisions à prendre pour un parent âgé.

L'ATTEMPTIVE DE MÉDIATION FAMILIALE PRÉALABLE OBLIGATOIRE

L'UDAF poursuit l'expérimentation avec le tribunal judiciaire de Cherbourg. Débutée en 2017, l'expérimentation de la TMFPO (tentative de médiation familiale préalable obligatoire) a été reconduite en 2021 par le tribunal judiciaire de Cherbourg. En 2021, on note une augmentation significative. Dans ce cadre, l'UDAF et l'ADSEAM interviennent conjointement.

Qu'est-ce que la TMFPO ?
Depuis le 1^{er} septembre 2017 et dans certaines situations, la médiation familiale devient obligatoire, au tribunal de Cherbourg. L'objectif est de favoriser et de développer les modes de règlement à l'amiable, afin d'éviter des procédures judiciaires conflictuelles, parfois onéreuses et surtout dommageables pour l'intérêt de l'enfant. Les enfants restent souvent les premières victimes des conflits liés à la séparation.

201 tentatives de médiation familiale préalable obligatoire (171 en 2020)

FAITS MARQUANTS 2021

A l'occasion de la semaine de la médiation, l'UDAF et l'ADSEAM ont présenté un bilan de l'expérimentation TMFPO au Tribunal judiciaire de Caen, en partenariat avec le barreau de Cherbourg et Mme la Présidente du tribunal judiciaire de Cherbourg.

L'expérimentation devrait être étendue à l'ensemble du territoire et à tous les tribunaux ; toutefois, il reste encore à régler quelques soucis de financement et de recrutement de professionnels avant la concrétisation de l'extension.

Les deux associations ont aussi participé au forum sur la médiation, qui s'est tenu au tribunal de Cherbourg.

RENSEIGNEMENTS

UDAF DE LA MANCHE

291, rue Léon Jouhaux
50000 Saint-Lô
☎ 02 33 57 92 25
✉ contact@udaf50.fr

ADSEAM

64, rue de la Marne
50000 Saint-Lô
☎ 02 33 72 60 20
✉ dg@adseam.fr

« Maintenir le dialogue, dans l'intérêt de l'enfant »

COORDINATION DÉPARTEMENTALE DE LA PARENTALITÉ

« Aider à la parentalité sur le territoire »



Dans le cadre du schéma départemental des services aux familles, initié par les services de l'État, l'UDAF a été chargée en 2017 par la CAF, de piloter la mission départementale "Parentalité".



La coordinatrice départementale

Elle anime un réseau de professionnels de la parentalité, et faire émerger des projets parentalité sur les territoires qui viennent répondre aux besoins des parents d'aujourd'hui.

UNE NOUVELLE COORDINATRICE DÉPARTEMENTALE PARENTALITÉ DEPUIS LE 14 JUIN 2021



Éva DOMONT
Coordination parentalité UDAF

☎ 02 33 72 19 55 • 06 63 99 30 82
✉ evadomont@udaf50.fr

REAAP :
www.reseau.parental50.net

86 participants à la journée départementale

7 lieux de ressources parentalité dans la Manche

SES MISSIONS EN BREF

- ANIMER... le réseau parentalité dans le département.
- STRUCTURER... et articuler des dispositifs de soutien à la parentalité.
- RÉPONDRE... aux besoins des territoires sur la parentalité.
- FAIRE ÉMERGER... de nouveaux projets répondant aux besoins des familles.
- FAIRE CONNAÎTRE... les dispositifs existants.
- FAVORISER... la création des espaces parents.

Actualité 2021



ÉVÈNEMENT

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DU RÉSEAU PARENTALITÉ



Organisée par la coordination départementale de la parentalité, dont l'UDAF est chargée, une rencontre entre professionnels du réseau REAAP, s'est tenue le 23 novembre dernier à Montmartin-sur-Mer, au centre Salicornes des PEP de la Manche.

Presque une centaine de professionnels a répondu présent à l'invitation de l'UDAF de la Manche, et la CAF de la Manche, pour assister à une rencontre départementale autour de la thématique « Animer des temps d'échanges avec les parents : Quelles ressources sur notre territoire ? ».



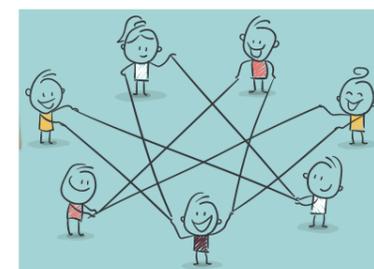
Découverte du jeu coopératif « Trésors de parents » par Nathalie Bigard de l'Association Addictions France.



Intervention tout au long de la journée des « Consultant » qui ont relancé le débat et créé ainsi un nouvel espace de réflexion.

ZOOM

L'UDAF AGIT AU SEIN DU PÔLE RESSOURCES DÉPARTEMENTAL



SON ACTU EN 2021 ?

En 2021, le Pôle Ressource Départemental a structuré son accompagnement auprès des territoires, en proposant :

- Une organisation des ressources avec une entrée thématique : www.pesl-manche.fr/ressources-pesl
- Une phase d'étude des besoins avec les territoires, pour prendre connaissance du fonctionnement, valoriser les atouts de celui-ci et faire émerger les difficultés et problèmes rencontrés.
- Une phase d'accompagnement des territoires faisant suite à l'étude des besoins, formalisé avec la collectivité, dans un document contractuel.

C'EST QUOI LE PRD ?

Le Pôle Ressources Départemental (PRD) est au service des porteurs de Projet Educatif Social Local (PESL) : il est composé des coordinations thématiques départementales, dont la coordination départementale parentalité, ainsi que de l'expertise d'acteurs institutionnels.



RÉSEAUX SOCIAUX

L'UDAF PRÉSENT SUR LE RÉSEAU PROMENEUR DU NET PARENTALITÉ



Pendant le confinement, avec d'autres professionnels du Réseau promeneurs du Net parentalité, le coordinateur a assuré une permanence sur les réseaux sociaux, afin d'apporter aux parents une écoute, des informations et des idées d'activités relaxantes ou éducatives.

18 Promeneurs du Net dans la Manche

L'ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE



Lutte contre le surendettement et le mal endettement

INFORMATION ET SOUTIEN AU BUDGET FAMILIAL (ISBF)

Face à un accident de la vie (séparation, perte d'emploi, maladie...), à l'accumulation de crédits..., à l'ignorance des réflexes à avoir pour tenir un budget, un soutien dans la gestion budgétaire peut être apporté par des professionnels.

POUR QUI ?

Les personnes souhaitant bénéficier de cet accompagnement sont orientées par les partenaires* avec qui l'UDAF de la Manche a signé une convention.

C'EST QUOI ?

L'UDAF de la Manche s'est engagée dès 2013 dans l'aide éducative budgétaire. L'objectif est de proposer aux services sociaux des entreprises et des services de l'état le savoir-faire des professionnels de nos services formés à gérer et à accompagner les majeurs protégés et les familles.

COMMENT ?

Des interventions individuelles et collectives peuvent être proposées sur différents thèmes (prise de logement, crédit, établissement du budget), en fonction des souhaits des prescripteurs.

53 CHIFFRES CLÉS
pers. accompagnées en 2021
(51 en 2020)

*Action logement, Crédit Mutuel, ASA, DDFIP



ACTUALITÉ

L'ENSEMBLE DES PARTENARIATS RENOUVÉLÉ

En 2021, l'UDAF de la Manche a renouvelé l'ensemble de ses conventions de partenariat avec la DDFIP (Direction Départementale des Finances), l'ASA (service social des armées), le Crédit Mutuel et Action Logement.

ASA
10 pers. suivies
en 2021

Crédit Mutuel
15 pers. suivies en 2021
sur le centre Manche

4
conventions
signées en 2021

DDFIP
3 pers. suivies
en 2021

Action logement
25 pers. suivies
en 2021

19
demandes
de diagnostic
budgétaire

5
suivis se sont
arrêtés au
diagnostic

19
accompagnements
budgétaires

Certains accompagnements ont été renouvelés à deux reprises pour des périodes de trois mois à chaque fois.

Actualité 2021

ACTION LOGEMENT

CONVENTION RENOUVELÉE POUR DEUX ANS (2021-2022)



Action Logement propose un accompagnement social des salariés en difficulté (CIL-PASS ASSISTANCE) sous certaines conditions. Pour pouvoir bénéficier de ce service, il faut être salarié ou demandeur d'emploi depuis moins de 12 mois, d'une entreprise du secteur privé de plus de 10 salariés.

Les bénéficiaires peuvent être hébergés, sans domicile, locataires, accédant à la propriété ou propriétaires. Il faut être en difficulté dans son parcours résidentiel : difficultés à payer ses loyers ou mensualités de prêts immobiliers, prévention des expulsions ou de saisies immobilières, difficultés à accéder à un logement, difficultés financières, situation de surendettement, situation d'urgence (sinistre, maladie, décès), hébergement précaire, logement inadapté.

LES MISSIONS :

- Action Logement propose un accompagnement sur mesure, gratuit pour les bénéficiaires et confidentiel.
- Un accompagnement administratif et budgétaire, des aides financières sous forme de subventions, d'avances ou de prêts, la recherche de logement, le conseil en accession.

- Action Logement peut orienter les personnes vers différents partenaires : accompagnement social lié au logement, structures spécialisées, ADIL, partenaires bailleurs...

Le rôle de l'UDAF

Action Logement mandate l'UDAF de la Manche dans le cadre d'un diagnostic budgétaire pour une période de deux mois.

En cas d'adhésion de la personne et de nécessité d'un accompagnement, notre service est mandaté pour intervenir dans le cadre d'un accompagnement budgétaire afin de protéger le logement pour une durée de trois mois, renouvelable.

PRATIQUES

Rue du Château d'Eau
La Glacière
50470 CHERBOURG
EN COTENTIN
www.actionlogement.fr

ZOOM

LE SOUTIEN BUDGÉTAIRE INSCRIT DANS LE PROJET ASSOCIATIF DE L'UDAF

Le développement de l'information et du soutien budgétaire aux personnes en difficultés figure dans les axes de développement de l'UNAF et de l'UDAF de la Manche (projet associatif UNAF adopté à l'assemblée générale de juin 2021 et projet associatif de l'UDAF 50 adopté à l'assemblée générale du 4 juin 2021).

PARTENARIAT

L'UDAF RENOUVELLE LA CONVENTION AVEC LE CRÉDIT MUTUEL



Les représentants du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Basse Normandie et de l'UDAF de la Manche se sont retrouvés en novembre, pour renouveler la convention qui les lie depuis 2019, autour de l'accompagnement éducatif budgétaire.

LES MISSIONS :

- Les conseillers du Crédit Mutuel proposent à leurs clients rencontrant des difficultés financières, un accompagnement budgétaire individualisé, effectué par des professionnels formés, totalement gratuit.
- Un contrat d'engagement mutuel est signé entre le bénéficiaire, le professionnel de l'UDAF et transmis au conseiller du Crédit Mutuel.

POINT CONSEIL BUDGET (PCB)

L'UDAF de la Manche a répondu à des appels à manifestation d'intérêts en vue de la labellisation des Points Conseil Budget. Sur les trois labellisations attribuées par le département de la Manche, l'UDAF a été retenue fin 2020 pour Carentan et Martinvast.

À SAVOIR SUR LE PCB

1. Les points conseil budget visent à accompagner les personnes rencontrant des difficultés budgétaires.
2. Ce dispositif gouvernemental s'inscrit dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.
3. Il vise également à prévenir le surendettement et à accompagner les personnes fragilisées par un changement de situation avec des répercussions financières comme une perte d'emploi, une séparation, un départ en retraite, un décès...



Delphine LAMOTTE
RESPONSABLE DU PÔLE ISBF
ET PCB À L'UDAF DE LA MANCHE

LE POINT DE VUE DU PROFESSIONNEL

COMMENT S'EST FAITE LA MISE EN PLACE ?

Au moment de la labellisation, la France était en plein confinement. Les contacts pris avec les municipalités pour trouver des lieux de permanence ont été retardés. Ce n'était pas à ce moment-là une priorité. Ce temps a été mis à profit pour former les professionnels et pour la création d'outils. Les municipalités ont ensuite rapidement adhéré à cette offre de services et un accord a pu être trouvé sur la mise à disposition d'un bureau sur chaque site, au plus près des besoins recensés.

COMBIEN DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES ?

Sur 2021, 17 permanences ont été réalisées, ce qui représente à peu près une vingtaine de personnes reçues. Les Points Conseil Budget sont ouverts à tous quels que soient les revenus, entièrement gratuits, confidentiels et totalement personnalisés.



Charlotte ROUTIER
Conseillère en économie sociale et familiale, et déléguée en service familles (MJAGBF, MASP) intervient à La Maison France Services de Carentan un vendredi matin sur deux de 9h30 à 12h30, sans RDV, depuis le 19/03/2021.



Stéphanie LEVEZIEL
intervient au Pôle de Proximité de Martinvast, dans le cadre d'un partenariat avec Familles Rurales. Elle effectue une permanence le vendredi matin, sans rendez-vous, depuis le 03/09/2021.



Après celui de Carentan, l'UDAF a ouvert un second Point Conseil Budget, à Martinvast, afin d'aider les personnes en difficultés financières. ©Presse de la Manche



INFORMATIONS PRATIQUES

L'UDAF de la Manche accueille dans le cadre des Points Conseil Budget, toute personne rencontrant une difficulté budgétaire ou pour préparer un projet financier (achat de maison, études supérieures, etc.). Des permanences sont organisées à :

> CARENTAN
Maison France Services
28 Rue de la 101^e Airborne

> MARTINVEST
Pôle de proximité
de Douve et Divette
18 La Mare Aubert

■ Pour prendre rendez-vous
ou pour tout renseignement :
02 33 57 92 25
ou par mail : contact@udaf50.fr

■ En savoir plus :
www.Udaf50.fr
www.unaf.fr
www.mesquestionsdargent.fr

ACTUALITÉ UN DEUXIÈME PCB DANS LA MANCHE

L'habitat inclusif

Une vie plus autonome

FAMILLES GOUVERNANTES

QUEL EST LE BUT DE FAMILLES GOUVERNANTES ?

Conduire les personnes vers l'autonomie, tout en luttant contre l'exclusion des personnes vulnérables et leur permettre l'accès au logement. Le dispositif, déjà expérimenté dans d'autres départements, a permis à de nombreux résidents d'occuper dorénavant un logement seul.

QUI PEUT ÊTRE ACCUEILLI ?

Les personnes pouvant intégrer le logement doivent remplir les conditions d'attribution de la prestation de compensation du handicap (PCH). Ce sont les usagers qui financent leurs loyers, avec leurs ressources. Cette solution de logement accompagné est moins coûteuse qu'une hospitalisation.

QUEL EST LE RÔLE DE L'UDAF ?

L'UDAF est locataire des logements. Les espaces communs ont été aménagés par l'UDAF. Par ailleurs, l'UDAF gère l'organisation du dispositif et s'assure de la coordination entre les différents partenaires.

COMMISSION DE SUIVI ET D'ADMISSION

UN TRAVAIL EN RÉSEAU

Chaque mois, une commission d'admission et de suivi, composée des différents acteurs et partenaires du dispositif (le Conseil départemental, le Bon Sauveur, Adessa domicile Manche, le cabinet infirmier Clémenceau et l'UDAF) se réunit pour échanger sur le dispositif, suivre l'évolution des résidents et l'accueil de nouveaux arrivants.

LES PARTENAIRES DU DISPOSITIF



LES ACTIONS EN 2021

- 7 commissions d'admission et de suivi ont eu lieu
- 1 a été consacrée entièrement à l'évaluation du dispositif.
- Le rapport d'évaluation a été transmis à la MDA le 22 septembre 2021 et a permis d'actualiser des documents pour mieux intégrer les besoins (contrat de sous-location, dossier de candidature, Charte du vivre ensemble...).
- 2 admissions ont été prononcées et une entrée a pu se faire le 19 juillet 2021 (l'autre n'a pas encore intégré le dispositif car il y a eu un sinistre dans le logement).



Sophie COHEN
Responsable du dispositif Familles Gouvernantes à l'UDAF50

☎ 02 33 19 06 85
✉ famillesgouvernantes@udaf50.fr

8 résidents sont accueillis au sein du dispositif familles gouvernantes

« Chaque habitant est acteur de sa prise en charge »

UN NOUVEAU DISPOSITIF À AVRANCHES

Le 30 septembre 2021, un nouveau dispositif a ouvert sur Avranches. Porté par l'UDAF avec le soutien de l'Association des Amis de l'ETP d'Avranches, ce deuxième projet a vu le jour après de nombreux reports liés notamment au contexte sanitaire.

LE POINT DE VUE DU PROFESSIONNEL



Joëlle GERMAIN
RESPONSABLE DU DISPOSITIF D'INSERTION PAR LE LOGEMENT À AVRANCHES

C'EST QUOI ?

Le dispositif d'Avranches est une co-location qui devrait permettre à terme d'accueillir 6 personnes en situation de handicap et vieillissantes. L'UDAF loue une maison au centre d'Avranches, chaque jour des intervenantes de l'ADMR accompagnent les locataires pour les actes de la vie quotidienne. Chaque habitant est acteur de sa prise en charge au travers d'une Charte de Vie sociale et partagée co-construite avec eux. Chaque habitant conserve le choix des intervenants et de participer aux activités proposées.

POUR QUI ?

Depuis le 30 septembre, trois hommes ont intégré le dispositif, actuellement trois candidatures font l'objet d'une étude.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Ainsi, c'est en moyenne 4 sorties qui sont organisées par semaine, auxquelles s'ajoutent des activités individuelles. L'idée est de faire participer un maximum aux animations proposées dans la cité et de progressivement, lorsque cela est possible, les amener à y aller seul ; tout en respectant les choix et les rythmes de chacun.

LE SUIVI ?

Des réunions de coordination avec l'ETP, l'ADMR et l'UDAF se déroulent en moyenne toutes les 6 semaines. Une commission d'admission est mise en place.

LES PROJETS ?

L'UDAF a en projet de développer d'autres dispositifs, notamment sur Saint-Lô courant 2022, en partenariat avec Manche Habitat.

REPORTAGE

Rencontre avec les habitants

Des colocataires en situation de handicap partagent une maison de centre ville, à Avranches.

Un projet innovant, basé sur l'entraide et l'accompagnement social.

« ON VIT EN PETIT COMITÉ »

Les trois colocataires de cette grande maison de centre ville, sont des jeunes retraités de l'ETP d'Avranches. Un centre d'aide par le travail qui accueille des personnes en situation de handicap. Daniel travaillait le bois, Gilles et Alain « la ferraille à la métallurgie ». A eux trois, plusieurs décennies d'ESAT, et de foyer d'hébergement annexé à leur lieu de travail. « Ici, il y a moins de monde qu'au foyer », témoigne Daniel, qui avoue ne pas regretter la vie en établissement. « C'est plus calme. On vit en petit comité, chacun à son rythme ». Pour Gilles, 64 ans, c'est le même sentiment qui domine. « Je me sens mieux dans cette maison, il y a moins de bruit. »

LA VIE APRÈS L'ESAT MÈNE SOUVENT À L'EPHAD

Daniel a travaillé longtemps à la menuiserie de l'ETP. En fin de carrière, son temps partiel dépassait à peine 9 heures par semaine, « mais ça lui permettait de garder sa place d'hébergement. La vie après l'ESAT mène souvent à l'EPHAD et aux foyers d'accueil. « Les solutions alternatives d'hébergement sont manquantes pour ce type de profil », souligne Gaëtan FERCHAUX, directeur par intérim de l'UDAF de la Manche. Cette solution d'habitat inclusif basée sur la colocation, est plus adaptée pour des gens encore autonomes.

« JE ME RETAPE UN PEU »

Daniel touché par le diabète et une maladie du cœur, confie « être fatigué ». Dans cette maison de ville à la déco chaleureuse, « il se retape un peu, même si à l'ESAT, il y avait des bons copains, qui lui manquent parfois ». L'acclimatation avec les autres colocataires a été plus compliquée pour lui. Mais aujourd'hui, il partage ses repas avec Alain et Gilles, qu'il a appris à mieux connaître, malgré « des



débuts difficiles ». Daniel a un naturel solitaire. « Toutefois, c'est lui, le matin, qui prépare le café pour tout le monde ».

« LE MATIN, C'EST GILLES QUI VA CHERCHER LE JOURNAL »

Toutes les semaines, une cagnotte commune est constituée avec un peu d'argent liquide, qui permet d'acheter le pain. C'est Gilles qui s'y colle. « Au départ, il ne sortait pas du tout, inquiet à l'idée de se repérer tout seul », témoigne Doriane, animatrice de vie sociale à l'UDAF de la Manche. « C'est Alain qui l'a accompagné la première fois, dans les rues du centre commerçant. » souligne Doriane, qui veille sur le bien être des habitants. Des habitants, qui font preuve de bienveillance les uns envers les autres. « L'entraide est un des principes moteur du dispositif ».

« RECRÉER UN CADRE FAMILIAL »

Les colocataires partagent les charges d'alimentation. Chaque semaine, les menus sont décidés collégialement et préparés en commun. Une obligation dans cette maison partagée, ou tout est soumis à la majorité des voix. De la déco sur les murs, aux menus de la semaine, les décisions sont prises collégialement. Pour l'aspect budgétaire, le principe est le même. Le dispositif repose sur une mise en commun, d'une partie des ressources dont bénéficie chaque personne, qui sont mutualisées et permettent le financement de l'intervention de

deux aides à domicile.

UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS ÉLABORÉ EN COMMUN

Avec l'aide de Doriane, l'animatrice de vie sociale, ils élaborent des projets d'activités, des sorties, au gré de leurs envies. Sortie bowling, cinéma, musée, etc. Mais aussi, des activités individuelles, que l'animatrice de vie sociale essaie de favoriser dans la mesure du possible. Doriane, comme pour les premiers pas, les accompagne au départ, quand il s'agit d'une première activité, mais à l'arrivée ils font tout seul « L'idée du dispositif, c'est aussi d'autonomiser, d'accompagner vers plus d'autonomie ».

PRIVILÉGIER LES MOMENTS D'ENTRAIDE.

« Les moments partagés sont là pour unir les locataires ». Le lien social se crée à l'intérieur et à l'extérieur. Même si chacun à ses fêlures, ses blessures, comme Daniel, « inquiet pour son diabète », ou Gilles « qui redoute souvent le regard de l'autre ». « Il faut gérer les inquiétudes ». Isabelle, Anne-Sophie et Doriane passent beaucoup de temps à accompagner, à soutenir, prêtant l'oreille à leurs angoisses. « Ici, on écoute beaucoup ». « On essaie de coller à l'instant, dans la mesure du possible, en privilégiant les moments de convivialité ». Lutter contre l'isolement est un des objectifs du dispositif. « Quand l'un a peur, l'autre accompagne ».

LES ASSOCIATIONS FAMILIALES ADHÉRENTES



UDAF de la Manche

CS 81209 - 291, rue Léon Jouhaux - 50009 Saint-Lô Cedex

☎ 02 33 57 92 25 - ✉ contact@udaf50.fr

www.udaf50.fr